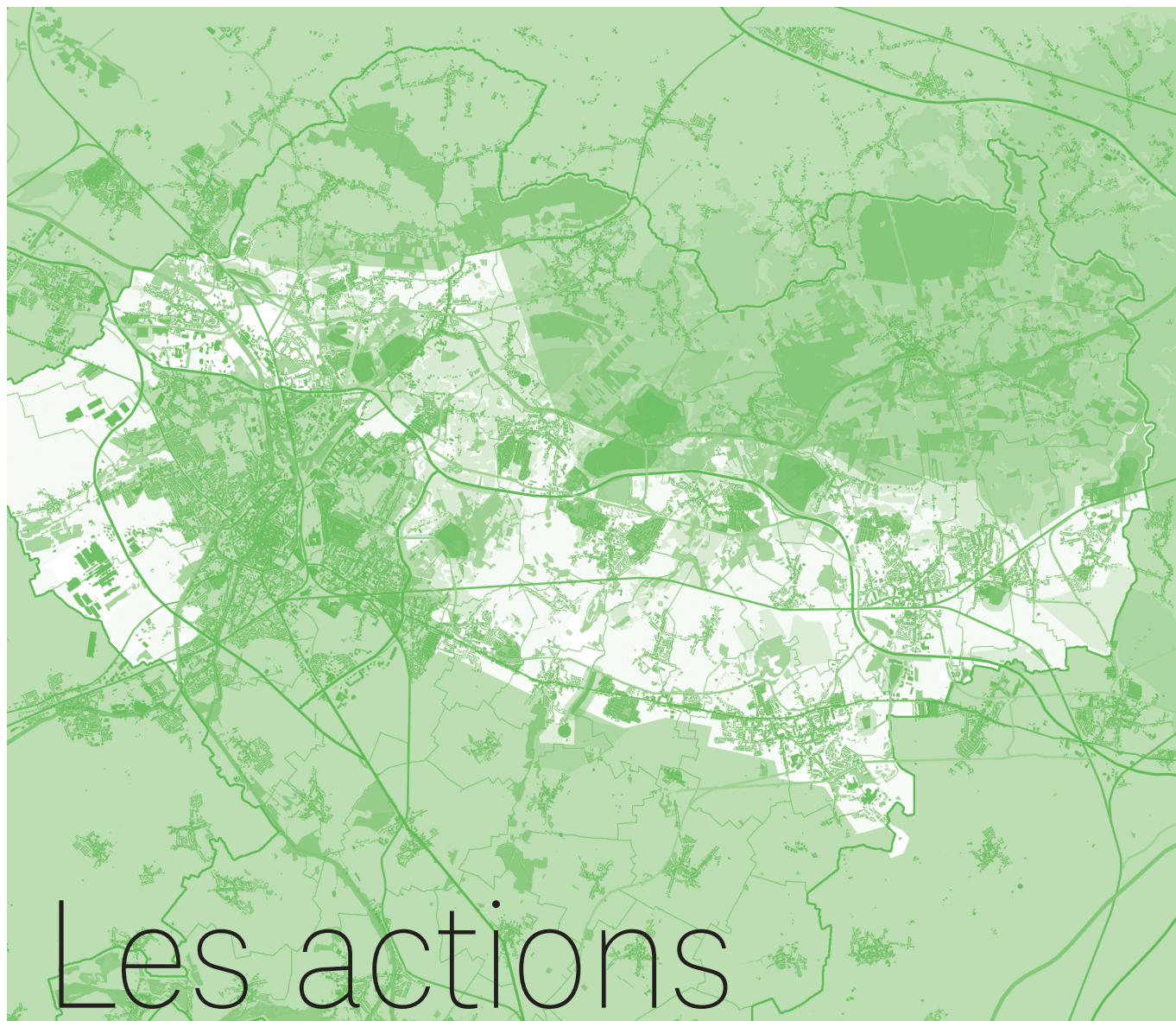




Plan de paysage du Grand Douaisis — Actions

Le 14 mai 2019

Douaisis aggro

Anhiers
Arleux
Aubigny-au-Bac
Auby
Brunemont
Bugnicourt
Cantin
Courchelettes
Cuincy
Dechy

Douai
Erchin
Esquerchin
Estrées
Goeulzin
Guesnain
Hamel
Faumont
Féchain
Férin

Flers-en-Escrebieux
Flines-lez-Raches
Fressain
Lallaing
Lambres-les-Douai
Lauwin-Planque
Lécluse
Marcq-en-Ostrevent
Râches
Raimbeaucourt

Roost-Warendin
Roucourt
Sin-le-Noble
Villers-au-Tertre
Waziers

Communauté de communes de Cœur d'Ostrevent

Aniche
Auberchicourt
Bruille-lez-Marchiennes
Ecaillon
Erre
Fenain
Hornaing
Lewarde
Loffre
Marchiennes

Masny
Monchecourt
Montigny-en-Ostrevent
Pecquencourt
Rieulay
Somain
Tilloy-lez-Marchiennes
Vred
Wandignies-Hamage
Warlaing

MAÎTRE D'OUVRAGE	<u>Syndicat mixte du SCoT du Grand Douaisis</u> Nos remerciements vont à tous les partenaires qui, de près ou de loin, ont contribué à une élaboration partagée du Plan de paysage du Grand Douaisis.
PARTENAIRES	• Centre ressource du développement durable (CERDD). • Chambre d'agriculture du Nord. • Douaisis aggro et ses communes. Anhiers, Arleux, Aubigny - au - Bac, Auby, Brunémont, Bugnicourt, Cantin, Courchelettes, Cuincy, Dechy, Douai, Erchin, Esquerchin, Estrées, Goeulzin, Guesnain, Hamel, Faumont, Féchain, Férin, Flers - en - Escrèbieux, Flines - lez - Raches, Fressain, Lallaing, Lambres - les - Douai, Lauwin - Planque, Lécluse, Marcq - en - Ostrevent, Râches, Raimbeau-court, Roost - Warendin, Roucourt, Sin - le - Noble, Villers - au - Terture, Waziers. • Communauté de communes de Cœur d'Ostrevent (CCCO) et ses communes. Aniche, Auberchicourt, Bruille-lez-Marchiennes, Écaillon, Erre, Fenain, Hornaing, Lewarde, Loffre, Marchiennes, Masny, Monchecourt, Montigny-en-Ostrevent, Pecquencourt, Rieulay, Somain, Tilloy-lez-Marchiennes, Vred, Wandignies-Hamage, Warlaing. • Conseil départemental du Nord (CD 59). • Conseil en architecture, urbanisme et environnement du Nord (CAUE 59). • Direction départementale des territoires et de la mer du Nord (DDTM 59), section Douai / Cambrai. • Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL) des Hauts - de - France. • Établissement public foncier (EPF) des Hauts - de - France. • Mission bassin minier (MBM). • Office du tourisme (OT) du Douaisis. • Parc naturel régional (PNR) de Scarpe-Escaut. • Région des Hauts - de - France. • SPIRE, bureau d'études mandataire du groupement de maître d'œuvre de l'élaboration du SCoT du Grand Douaisis. • Syndicat mixte des transports du Douaisis (SMTD). Ainsi que tous les élus communaux du Grand Douaisis.
GROUPEMENT DE MAÎTRISE D'ŒUVRE	• Toporama paysagistes dplg mandataire • Résonance urbaine / Lucie Melas sociologue co-traitant • Urban-éco Ingénierie de l'environnement co-traitant

I. Introduction	07
Méthode de détermination des actions	
Rappel: les ensembles paysagers du Grand Douaisis	
Les actions: une mise en œuvre des objectifs de qualité paysagère	
II. Fiches des actions prioritaires	17
1. Pévèle et plaine de la Scarpe	19
Objectifs de qualité paysagère et actions afférentes	
Action 1.1. « Redonner des usages à la Scarpe, à ses affluents et aux canaux ».	
Action 1.2. « Préserver et valoriser les « routes-perspectives ».	
Action 1.3. « Mieux mettre en valeur le patrimoine local ».	
2. Paysages miniers et industriels	37
Objectifs de qualité paysagère et actions afférentes	
Action 2.1. « Accentuer la singularité de chaque terroir pour valoriser la chaîne des terroirs ».	
Action 2.2. « Mieux qualifier le paysage urbain des cités minières ».	
3. Douai et son agglomération	49
Objectifs de qualité paysagère et actions afférentes	
Action 3.1. « Faire vivre les voies d’eau pour mieux assurer le lien entre Douai intra-muros et son agglomération ».	
Action 3.2. « Requalifier le boulevard de Liège pour améliorer la relation entre le nouveau quartier de la gare et Douai intra-muros ».	
Action 3.3. « Investir les délaissés en les verdissant de façon temporaire, dans l’attente de projets pérennes ».	
4. L’Ostrevent	63
Objectifs de qualité paysagère et actions afférentes	
Action 4.1. « Dégager des vues et des belvédères sur le plateau depuis les itinéraires de découverte des Monts d’Erchin ».	
Action 4.2. « Diversifier l’activité agricole et intégrer les bâtiments agricoles dans le paysage ».	
Action 4.3. « Faire des chemins ruraux des supports de valorisation des paysages et des supports de la transition paysagère village / plateau ».	
5. Grand Douaisis	75
Action 5.1. « Promouvoir la restauration de l’architecture locale ».	
Action 5.2. « Résorber l’affichage publicitaire illégal ; maîtriser l’impact paysager de l’affichage publicitaire légal ».	
Action 5.3. « Mener des actions d’éducation aux paysages du Douaisis	

auprès des scolaires et du grand public ».	
Action 5.4. « Faire participer au paysage du Douaisis les infrastructures de production et de transport d’énergie ».	
III. Annexes	89



I. Introduction

MÉTHODE DE DÉTERMINATION DES ACTIONS

AGIR, FINALITÉ MAJEURE DES PLANS DE PAYSAGE

Selon le Ministère de la transition écologique et solidaire, un Plan de paysage appréhende « l'évolution et la transformation des paysages de manière prospective ». **C'est pourquoi** « le Plan de paysage définit des actions relevant des différentes politiques sectorielles, contribuant ainsi à l'atteinte des objectifs de qualité paysagère. »

CRITÈRES DE DÉTERMINATION DES ACTIONS

Les actions sont de tous ordres : si certaines sont opérationnelles, d'autres inspirent le règlement du SCoT du Grand Douaisis — dont l'élaboration fut simultanée à celle du Plan de paysage ; d'autres encore font des recommandations ou prônent de la sensibilisation. Elles peuvent être de faible ou de grande ampleur, de mise en œuvre rapide ou longue.

- Les actions sont établies selon les critères suivants :
- Concerner les quatre grands ensembles paysagers du territoire : la Pévèle et la plaine de la Scarpe, les paysages miniers et industriels, Douai et son agglomération ainsi que l'Ostrevent.
 - Participer de la mise en œuvre des objectifs de qualité paysagère du Plan de paysage.
 - Combiner des actions exigeant une mise en œuvre sur le long terme et des actions pouvant être réalisées à court terme.
 - Mélanger des actions très localisées et d'autres se déployant sur plusieurs communes ou sur les deux intercommunalités.
 - Combiner des opérations *in situ* et des actions de projets immatériels (communication, pédagogie, manifestations, etc.).
 - Veiller à leur caractère réalisable, les actions devant être portées par des organismes très divers (Douaisis agglo, CCCO, communes, PNR Scarpe-Escout, propriétaires privés, etc.)

CHOIX D'ACTIONS PRIORITAIRES

Le groupement de maîtrise d'œuvre a proposé une série d'actions — une trentaine en tout — permettant de répondre aux objectifs de qualité paysagère.

Lors d'un séminaire regroupant les acteurs majeurs du paysage du Grand Douaisis (Syndicat mixte du Grand Douaisis, élus locaux de Diouaisi agglo et de la CCCO, techniciens, DREAL Hauts-de-France, PNR Scarpe-Escout, Mission bassin minier, CAUE 59, etc.), certaines de ces actions furent sélectionnées et considérées comme prioritaires. Ce sont ces actions qui font l'objet d'une fiche dans le présent document. Les autres actions, moins urgentes, restent pertinentes mais seront réalisées dans un second temps.

Les actions listées dans le présent document sont donc hiérarchisées et partagées, tant dans leur contenu que dans leur formulation. Elles participent d'un projet politique local.

ANIMER LE PLAN DE PAYSAGE

Une animation du Plan de paysage s'organisera au sein des deux intercommunalités, avec l'aide et la participation de chaque acteur de l'aménagement. Ainsi, on fera vivre le projet au quotidien et on en assurera la continuité sur plusieurs années. L'animation permettra également d'évaluer les résultats et d'affiner le projet au fur et à mesure de sa mise en œuvre.

On peut imaginer que, parmi les élus et / ou les techniciens de chaque commune, l'un d'entre eux devienne un « ambassadeur » du Plan de paysage, et qu'il en défende les objectifs. Ce pourra être, par exemple, l'adjoint à l'urbanisme des communes et des EPCI.



¹ Séminaire des acteurs du paysage du Douaisis. Choix d'actions prioritaires et ébauche d'élaboration des fiches. Participants représentant les acteurs majeurs du paysage du Grand Douaisis. Le 13 février 2019. Source : Syndicat mixte du Grand Douaisis.

RAPPEL : LES ENSEMBLES PAYSAGERS DU GRAND DOUAISIS

4. QUATRE GRANDS ENSEMBLES PAYSAGERS

On distingue quatre grands ensembles paysagers dans le Grand Douaisis, qui se partagent eux-mêmes en une série d’unités paysagères.

LA PÉVÈLE ET LA PLAINE DE LA SCARPE

- 1.1 La Pévèle et ses balcons
- 1.2 La plaine de la Scarpe

LES PAYSAGES INDUSTRIELS ET MINIERS

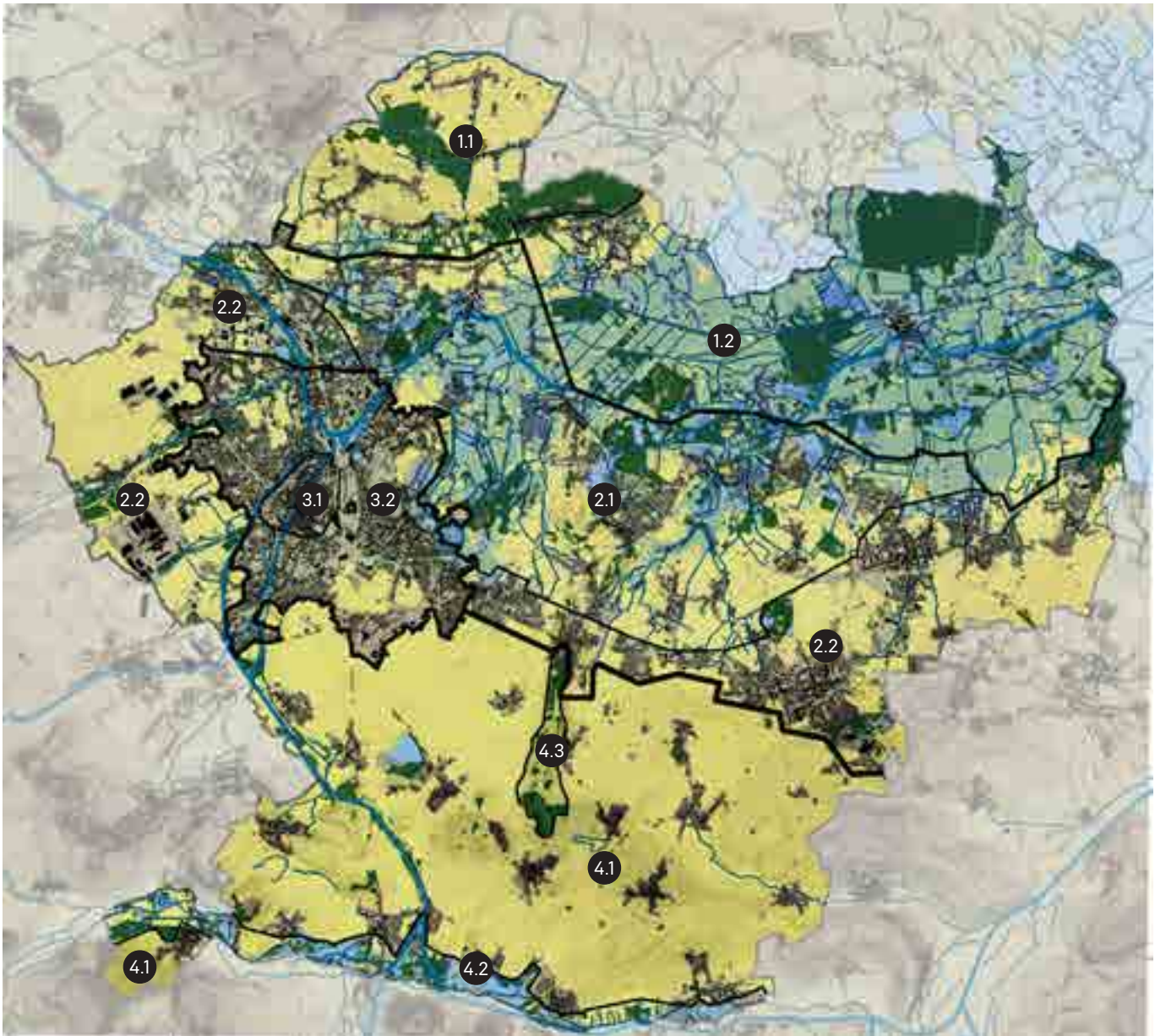
- 2.1 Le bassin industriel et minier sur plaine humide
- 2.2 Le bassin industriel et minier sur plateau

DOUAI ET SON AGGLOMÉRATION

- 3.1 Douai intra-muros
- 3.2 L’agglomération douaisienne

L’OSTREVENT

- 4.1 Le plateau agricole
- 4.2 La vallée de la Sensée
- 4.3 Les Monts d’Erchin



LES GRANDS ENSEMBLES PAYSAGERS ET LEURS UNITÉS PAYSAGÈRES

- Cours d’eau naturel ou artificiel
- Zone en eau permanente
- Surface artificialisée
- Bois et forêt
- Espace agricole humide
- Espace agricole
- Limite de grand ensemble paysager
- Limite d’unité paysagère

LES ACTIONS : UNE MISE EN ŒUVRE DES OBJECTIFS DE QUALITÉ PAYSAGÈRE

1. Pévèle et plaine de la Scarpe

En vert : actions prioritaires

OBJECTIFS DE QUALITÉ PAYSAGÈRE	ACTIONS
• Préserver de larges ouvertures paysagères entre les aires urbaines.	• 1.4. « Préserver et développer les prairies en soutenant l'élevage extensif ».
• Ré-insérer les espaces boisés dans les politiques d'urbanisme et de paysage.	• 1.7. « Boisements humides : maintenir les boisements existants ; rétablir des continuités boisées ; reconvertir les peupleraies en boisements diversifiés ».
• Faire de la Scarpe un lieu pluriel.	• 1.1. « Redonner des usages à la Scarpe, à ses affluents et aux canaux ».
• Préserver les paysages ruraux en protégeant les espaces agricoles.	• 1.3. « Mieux mettre en valeur le patrimoine local ». • 1.4. « Préserver et développer les prairies en soutenant l'élevage extensif ». • 1.5. « Préserver et restaurer le réseau hydraulique et d'assainissement à ciel ouvert ; le restituer progressivement le cas échéant ».
• Préserver les paysages ruraux en cultivant un dialogue entre urbains et agriculteurs.	
•Autres objectifs	• 1.2. « Préserver et valoriser les « routes-perspectives » (route de Flines et route de Marchiennes) ». • 1.6. « Préserver et valoriser les routes pavées ».

2. Paysages miniers et industriels

En vert : actions prioritaires

OBJECTIFS DE QUALITÉ PAYSAGÈRE	ACTIONS
• Renouveler les espaces urbanisés sur eux-mêmes. Faire de l'ossature minière la trame de l'urbanisme de demain.	• 2.2. « Mieux qualifier le paysage urbain des cités minières ». • 2.3. « Protéger les cavaliers et poursuivre leur aménagement ». • 2.6. « Ouvrir des « fenêtres » sur l'héritage minier le long de certaines routes ».
• Faire de l'héritage de l'activité minière des emblèmes du paysage.	• 2.1. « Accentuer la singularité de chaque terril pour valoriser la chaîne des terrils ». • 2.4. « Mieux qualifier les abords, les entrées et les limites des terrils ». • 2.6. « Ouvrir des « fenêtres » sur l'héritage minier le long de certaines routes ».
• Faire de l'héritage de l'activité minière des lieux de vie.	• 2.1. « Accentuer la singularité de chaque terril pour valoriser la chaîne des terrils ». • 2.2. « Mieux qualifier le paysage urbain des cités minières ». • 2.3. « Protéger les cavaliers et poursuivre leur aménagement ».
• Considérer les paysages agricoles comme parties intégrantes du bassin minier.	
• Reconquérir les terres polluées.	• 2.5. « Reconquérir les friches ».
• Préserver les vues.	• 2.6. « Ouvrir des « fenêtres » sur l'héritage minier le long de certaines routes ».

3. Douai et son agglomération	
En vert : actions prioritaires	
OBJECTIFS DE QUALITÉ PAYSAGÈRE	ACTIONS
• Qualifier les paysages des franges urbaines.	• 3.1. « Requalifier l'entrée sud-est de Douai pour en faire une référence ». • 3.5. « Créer une transition agro-urbaine entre les espaces urbains et les espaces agricoles ». • 3.6. « Favoriser le retour de la nature en milieu urbain habité, y compris dans les tissus d'activité en périphérie de la ville ».
• Renforcer l'attractivité des zones d'activités et de commerce en en faisant des lieux pluriels.	• 3.6. « Favoriser le retour de la nature en milieu urbain habité, y compris dans les tissus d'activité en périphérie de la ville ». • 3.7. « Valoriser les friches industrielles comme lieu de nature ».
• Tourner l'agglomération douaisienne vers ses voies d'eau.	• 3.2. « Faire vivre les voies d'eau pour mieux assurer le lien entre Douai intra-muros et son agglomération ». • 3.4. « Mieux valoriser le patrimoine de Douai pour promouvoir le tourisme ».
• Qualifier l'espace public pour qualifier le paysage urbain.	• 3.3. « Requalifier le boulevard de Liège et ses abords pour améliorer la relation entre le nouveau quartier de la gare et Douai intra-muros ».
• Renforcer la liaison entre Douai intra-muros et l'agglomération douaisienne.	• 3.3. « Requalifier le boulevard de Liège et ses abords pour améliorer la relation entre le nouveau quartier de la gare et Douai intra-muros ».

4. Ostrevent	
En vert : actions prioritaires	
OBJECTIFS DE QUALITÉ PAYSAGÈRE	ACTIONS
• Faire du paysage le bien commun de tous les usagers de la Sensée.	• 4.5. « Mieux accueillir en vallée de la Sensée ». • 4.6. « Améliorer la qualité écologique et paysagère de la vallée et des plans d'eau ».
• Faire de l'arrivée du canal Seine - Nord Europe l'occasion de (re)penser le paysage du canal de la Sensée.	
• Renforcer les courtils des villages du plateau.	• 4.3. « Faire des chemins ruraux des supports de valorisation des paysages et des supports de la transition paysagère village / plateau ». • 4.4. « Requalifier un espace public majeur par village ».
• Veiller à un développement modéré et sans brutalité de l'éolien.	
• Conjuguer « nouvelles énergies » et paysage.	
• Protéger les bois d'Erchin comme lieu de nature et de patrimoine.	
• Faire de la butte un belvédère sur le paysage.	• 4.1. « Travailler des vues et des belvédères sur le plateau depuis les itinéraires de découverte des Monts d'Erchin.
• Préserver les terres agricoles.	• 4.2. « Diversifier l'activité agricole et intégrer les bâtiments agricoles dans le paysage ».



II. Fiches des actions prioritaires

Les actions qui suivent font l'objet d'une fiche : elle furent sélectionnées et considérées comme prioritaires lors d'un séminaire qui a regroupé l'ensemble des acteurs du paysage :

Syndicat mixte du Grand Douaisis, élus locaux de Douaisi agglo et de la CCCO, techniciens, DREAL Hauts-de-France, PNR Scarpe-Escaut, Mission bassin minier, CAUE 59, etc.



1. Pévèle et plaine de la Scarpe

ACTION 1.1. « REDONNER DES USAGES À LA SCARPE, À SES AFFLUENTS ET AUX CANAUX »

1. CONSTAT

- La Scarpe, repérée en tant que « linéaire » à fort enjeu paysager dans le diagnostic du Plan de paysage.
- Fortes potentialités touristiques.
- Élément identitaire du Douaisis.
- Faible biodiversité, du fait de l’artificialisation des berges.
- Navigation impossible.
- Traversée difficile, impossible ou interdite au droit de certaines écluses. Affluents et canaux rarement accessibles.

2. ENJEUX

- Enjeux touristique, paysager et environnemental.
- Découverte du Grand Douaisis et de ses paysages.
 - Mobilités alternatives à celles de la route et du rail.
 - Liaison territoriale forte :
 - entre beaucoup de communes et entre les intercommunalités.
 - entre l’est et l’ouest du Grand Douaisis.
 - entre les ensembles paysagers.
 - avec les territoires environnant le Grand Douaisis.
 - avec des lieux emblématiques : les terrils et les chevalements, Arkeos, le Centre historique minier, Douai intra-muros, la vallée de la Sensée, etc.

3. OBJECTIFS

- Combiner des aménagements à l’échelle du Grand Douaisis et des aménagements locaux.
1. Favoriser la mobilité le long de la Scarpe et ses affluents :
- permettre une navigation quotidienne par des bateaux à fond plat. Curer si nécessaire.

- encourager la promenade cycliste, pédestre ou équestre.
2. Faciliter sa traversée, y compris au droit des écluses. créer des conventions avec VNF.
3. Développer des activités nautiques et des animations communes aux habitants et aux touristes.
- créer des pontons,
 - mettre à disposition des locaux par les collectivités,
 - améliorer l’accueil en créant ou dégageant des parkings.
4. Accroître la biodiversité de ses berges et de ses eaux.
- renaturer certaines berges,
 - améliorer la qualité de l’eau.
5. Connecter la Scarpe aux territoires qu’elle traverse en envisageant des projets transersaux. Relier les chemins de halage aux terrils.

4. LOCALISATION

- Plaine de la Scarpe, Paysages miniers et industriels Douai, son agglomération.
- Communes : Lambres-lès-Douai, Douai, Râches, Anhiers, Lallaing, Pecquencourt, Vred, Rieulay, Marchiennes, Wandignies-Hamage, Warlaing,

5. ORDONNANCE-
MENT DES TÂCHES

- 1. Établir un schéma directeur. Localiser les projets, les planifier.
- 2. Rendre navigable la Scarpe. La curer et rénover les ouvrages.
- 3. Renaturer certaines berges.
- 3 bis. Engager la réalisation d'aménagements ponctuels peu complexes : liaison entre le chemin de halage et les terrils, etc.

6. OBSTACLE
ET DIFFICULTÉS

- Coûts élevés.
- Multiplicité des acteurs.
- Ingénierie complexe (curage, rénovation des ouvrages).

7. PORTEURS
DE PROJET

- SM du Grand Douaisis (stratégie et schéma),
- Douaisis agglo et CCCO (mise en œuvre),
- Communes.

8. PARTENAIRES
ET ACTEURS À
MOBILISER

- Fédération française de randonnée pédestre (FFRP).
- Fédération française de cyclisme (VTT).
- Fédération française d'équitation (FFE).
- Fédération française de canoë-kayak (FFCK).
- Fédération nationale de la pêche en France et de la protection du milieu aquatique (FNPF).
- Associations locales de randonnée, de VTT, d'équitation, de canoë-kayak et d'aviron, de pêche.
- Syndicat mixte des transports du Douaisis (SMTD),
- VNF.
- Opérateurs privés de bateaux touristiques.
- DREAL Hauts-de-France,

9. SOURCES
DE FINANCEMENT

- VNF,
- Région Hauts-de-France.
- Apport privé,
- Douaisis agglo + CCCO,
- Région Hauts-de-France,
- Activités nautiques : CCCO + organismes privés

10. DÉLAI
DE RÉALISATION

0 / + de 5 ans.

11. INDICATEURS
D'ÉVALUATION

- Nombre de personnes fréquentant les berges.
- Nombre de bateaux navigant sur la Scarpe.
- Qualité de l'eau
- Inventaire de biodiversité.

12. OUTILS ET
OUVRAGES.
RÉFÉRENCES.

- Ouvrages :
- Étude en cours sur le patrimoine de la Scarpe menée par GEMAPI.
 - Charte paysagère du PNR Scarpe-Escaut.
- Références et exemples :
- Passerelle piétonne à Aubry (projet en cours).
 - Passerelle de Arkeos.

ACTION 1.2. «PRÉSERVER ET VALORISER LES «ROUTES-PERSPECTIVES»

1. CONSTAT

- Deux «routes-perspectives» présentant un fort enjeu paysager :
 - la route de Flines,
 - la route de Marchiennes.
- Présentent des caractéristiques singulières.
- Sont des belvédères sur le paysage.
- Sont des routes historiques.
- Bon état sanitaire des platanes de la route de Marchiennes.

2. ENJEUX

- La sauvegarde de leur caractère historique.
- La préservation de leurs qualités paysagères.
- En faire des références pour d'autres routes du Douaisis.

3. OBJECTIFS

Route de Marchiennes :

1. Mieux connaître le patrimoine arboré, dans le but de mieux le préserver. Réaliser des diagnostics sanitaires réguliers.
2. Autoriser les aménagements de sécurité sans altérer les qualités paysagères de la route. Exemple : autoriser l'installation d'une glissière de sécurité si nécessaire.
3. Améliorer la perspective.
 - Préserver les fossés latéraux. Ne pas les buser.
 - Lutter contre tout ce qui relève de l'aménagement purement technique et routier (panneaux, poteaux, îlots directionnels, etc.).
 - Limiter l'affichage, y compris en entrée de ville.
 - Mettre en place une signalétique avec mobilier spécifique.
 - Conserver l'effet de voûte, remplacer les arbres sénescents. Préserver des fenêtres sur le paysage.



¹ Route de Flines. Photographie. 2019. Carte postale. Début du XX^e siècle.

² Route de Marchiennes. Photographie. 2019. Source : www.delcampe.fr

³ Route d'Orchies à Marchiennes.

La route de Flines, en léger remblai et « hors d'eau », traverse la plaine de façon parfaitement rectiligne. Souvent longées par un fossé, autrefois bordées d'arbres, elles sont alors de formidables belvédères sur le paysage.



¹ Infrastructure routière placée hors d'eau. Route de Flines à Marchiennes.
² Système de fossés et de remblai permettant de drainer les champs et assainir la route. Des dispositions techniques simples qui fabriquent un paysage et créent des milieux humides riches en biodiversité.

	4. Préserver les qualités du paysage traversé. • Zones A ou N dans les PLU. <u>Route de Flines :</u> • Préserver le caractère de la route selon un profil en digue : surélévation par rapport au terrain naturel, tracé rectiligne, fossés latéraux. • Préserver l’ouverture du paysage en maîtrisant l’urbanisation (en préservant les zones A ou N dans les PLU). • Préserver et valoriser la présence de l’eau (étangs, fossés). • Valoriser le patrimoine rural (fermes-censes, pont du Catelet, etc.)
4. LOCALISATION	• Marchiennes (routes de Flines et de Marchiennes). • Rieulay (route de Marchiennes). • Somain (route de Marchiennes).
5. ORDONNANCE- MENT DES TÂCHES	1. Diagnostic sanitaire. Abattage éventuel des arbres dangereux et /ou scénescents. Élagage éventuel. 1 bis. Relevé de géomètre. 2. Remplacement des arbres abattus. Plantations éventuelles d’arbres manquants. 2 bis. Repérage et suppression des éléments technique et d’affichage disgracieux.
6. OBSTACLE ET DIFFICULTÉS	• Pression économique en faveur de l’affichage. • Crainte d’accidents dus aux arbres. • Réduction progressive des fossés par les agricul-

	teurs. • Manque de largeur disponible entre les deux rangées.
7. PORTEURS DE PROJET	• Communes, CCCO et Douaisis agglo. • Département du Nord.
8. PARTENAIRES ET ACTEURS	• CCCO et Douaisis agglo. • Département du Nord.
9. SOURCES DE FINANCEMENT	• Communes et CCCO. • Conseil départemental du Nord (gestionnaire de la route de Marchiennes). • Syndicat gestionnaire des cours d’eau. • Pour la publicité : accompagnement par le PNR Scarpe-Escaut pour les communes concernées. • Préfecture et services de l’état (publicité). • Agriculteurs et propriétaires fonciers des abords.
	• Action à mener de façon régulière.
10. DÉLAI DE RÉALISATION	• Faible occurrence des accidents. • Nombre d’arbres replantés / abattus / conservés. • Linéaire de fossés préservés / recréés.
11. INDICATEURS D’ÉVALUATION	
12. OUTILS ET OUVRAGES. RÉFÉRENCES	• Fiches du PNR Scarpe Escaut dédiées à la route de Marchiennes et à la route de Flines dans l’étude intitulée « Paysages remarquables de la Charte du Parc ». • Étude signalétique en cours menée par le PNR Scarpe-Escaut.

ACTION 1.3. « MIEUX METTRE EN VALEUR LE PATRIMOINE LOCAL

1. CONSTAT

- Le patrimoine vernaculaire, une caractéristique majeure des paysages de la Pévèle et de la plaine de la Scarpe.
- Un témoin d’une mémoire vivante du territoire.
- Un patrimoine de plusieurs ordres : fermes-censes, ponts levants, écluses, canaux, mail, mais aussi habitat traditionnel, églises, etc.

2. ENJEUX

- La qualité et la spécificité des paysages.
- La préservation de l’héritage de l’histoire.
- L’attachement des habitants à leur lieu de vie.
- Le développement du tourisme.

3. OBJECTIFS

- Concentrer les efforts sur des actions ciblées pour ne pas diluer l’action dans une restauration du patrimoine qui se voudrait totale mais serait irréalisable.
- Cibler les éléments de patrimoine qui participent du paysage et de la structuration du territoire ou des villages. Notamment : les fermes-censes, les ponts levants sur la Scarpe, les écluses.
- Si nécessaire, requalifier les abords et soigner les vues.

4. LOCALISATION

- Toutes communes de l’entité paysagère.

5. ORDONNANCE-
MENT DES TÂCHES

1. Inventorier les éléments de patrimoine, qu’il soit naturel ou architectural, méritant restauration ou protection.
2. Prioriser les actions selon deux critères : urgence et intérêt propre de l’élément patrimonial
L’intérêt patrimonial dépend lui-même de trois facteurs :
 - l’authenticité,
 - la rareté,
 - la place dans le paysage.
3. Étude de faisabilité / mission de maîtrise d’œuvre.

6. OBSTACLE
ET DIFFICULTÉS

- Coûts élevés.
- Disensus sur ce qui fait patrimoine et ce qui mérite d’être restauré ou protégé.
- Propriétaires éventuellement réticents. Manque de maîtrise du foncier et de l’immobilier.
- Manque de savoir-faire chez les artisans.

7. PORTEURS
DE PROJET

- CCCO, Douaisis aggro et communes.
- Ministère de la culture (UDAP 59 et DRAC Hauts-de-France).

8. PARTENAIRES
ET ACTEURS À
MOBILISER

- Pour les monuments protégés (inscrits ou classés) au titre des monuments historiques :
 - Subventions du Ministère de la culture.
 - Défisicalisations pour les propriétaires privés.
- Pour les autres :
 - Fondation du patrimoine.

9. SOURCES
DE FINANCEMENT

- LEADER.
- CCCO, Douaisis aggro et communes.
- Mécénat.

10. DÉLAI
DE RÉALISATION

- CCCO, Douaisis aggro et communes.
- Fondation du patrimoine.
- Maisons paysannes de France.
- Ministère de la culture (UDAP 59 et DRAC Hauts-de-France).
- DDT 59.
- CAUE 59.
- PNR SCarpe-Escaut
- Structures œuvrant pour la réinsertion des personnes par le travail.

11. INDICATEURS
D'ÉVALUATION

- Plus de trois ans.

- Pérennité des ouvrages.
- Visite et connaissance du patrimoine par le public.
- Nombre d'ouvrages répertoriés.
- Nombre d'ouvrages dont la restauration a été engagée.

12. OUTILS ET
OUVRAGES.
RÉFÉRENCES

Ouvrages :

- « Paysages remarquables de la Charte du Parc ».
- Maisons paysannes de France. n°181. Automne 2011. « Périurbain: que devient le bâti rural ? »
- Fiche dédiée à la ferme d'Yverchies dans l'étude « Paysages remarquables de la Charte du Parc ».

Référence :

- Ferme-cense d'Yverchies à Wandignies-Hamage.



2. Paysages miniers industriels

OBJECTIFS DE QUALITÉ PAYSAGÈRE ET ACTIONS AFFÉRENTES

Objectifs de qualité paysagère (rappel)

RENOUVELER LES ESPACES URBANISÉS SUR EUX-MÊMES.

- En promouvant la ville compacte.
- En rénovant les cités dans un double but : améliorer la vie quotidienne et préserver le patrimoine.
- En valorisant l’architecture vernaculaire.
- En donnant à l’espace public plus d’urbanité.

FAIRE DE L’OSSATURE MINIÈRE LA TRAME DE L’URBANISME DE DEMAIN.

- En préservant les tracés et les emprises de l’activité minière et industrielle:
Scarpe canalisée et canal de dérivation.
Cavalier.
Chevalement (Roost-Warendin, Anhiers, Lewarde).
- En mettant en scène l’héritage de l’activité minière.
- En donnant une fonction aux infrastructures minières.

FAIRE DE L’HÉRITAGE DE L’ACTIVITÉ MINIÈRE DES EMBLÈMES DU PAYSAGE.

- En entretenant la diversité des formes de terrils (noirs / néo-naturés, coniques / tabulaires...). On trouvera un équilibre entre les terrils noirs (emblématiques) et les terrils néo-naturés (symboles du renouveau).
- En préservant le grandiose et la monumentalité des terrils.
- En préservant les « parvis ».
- En veillant à la visibilité des terrils depuis les axes de circulation.
- En qualifiant mieux les limites des terrils.
- En aménageant les anciens cavaliers de façon unitaire et continue.

FAIRE DE L’HÉRITAGE DE L’ACTIVITÉ MINIÈRE DES LIEUX DE VIE.

- En diversifiant les usages doux des terrils et des cavaliers.
- En qualifiant mieux les entrées des terrils et en les rendant accessibles à tous.

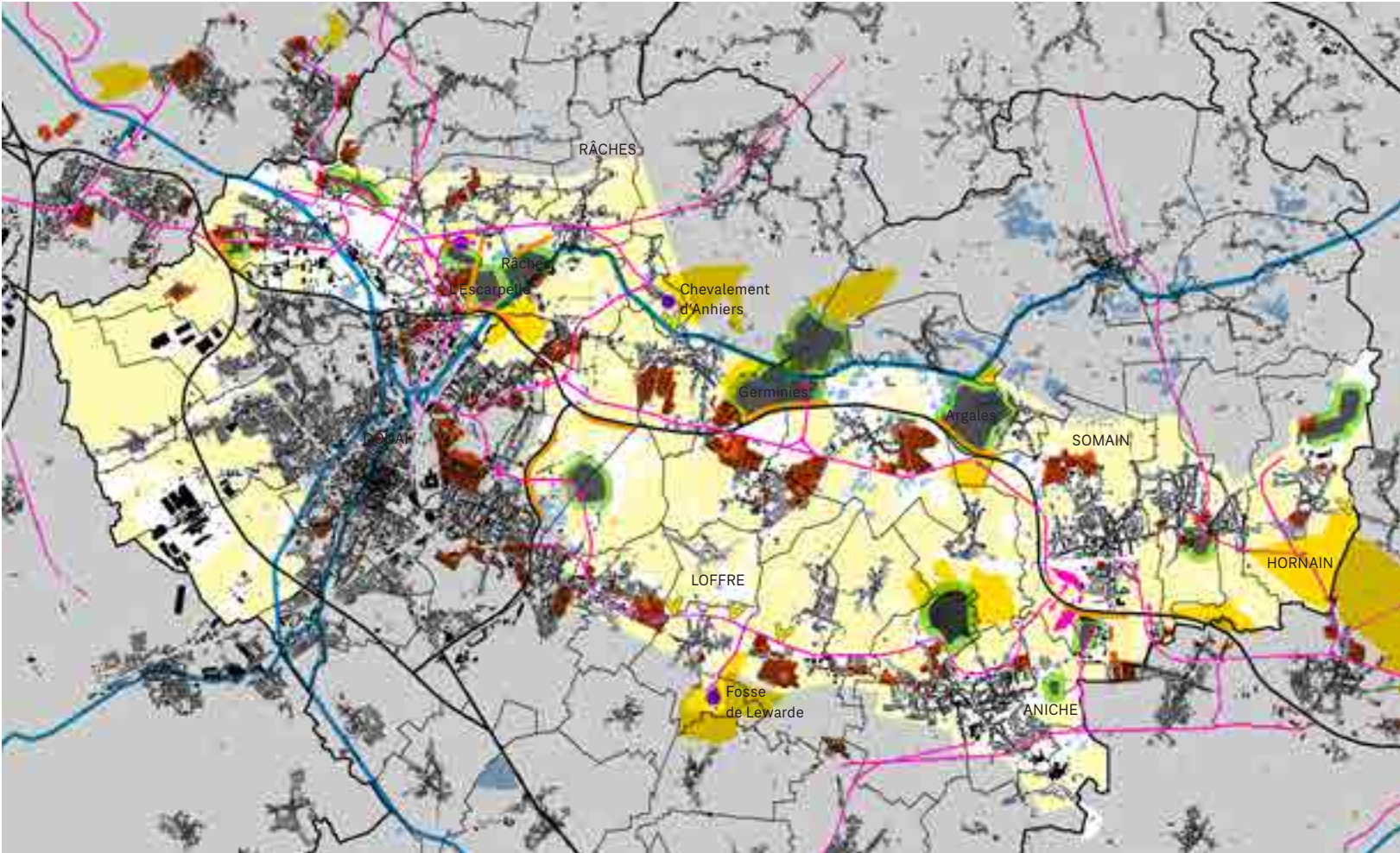
CONSIDÉRER LES PAYSAGES AGRICOLES COMME PARTIES INTÉGRANTES DU BASSIN MINIER.

- En protégeant les emprises agricoles, notamment les formes agricoles traditionnelles.
- En faisant des espaces agricoles les « parvis » des emblèmes miniers.

RECONQUÉRIR LES TERRES POLLUÉES.

- En les verdissant pour les dépolluer.
- En leur donnant un usage.

PRÉSERVER LES VUES.



LÉGENDE EXISTANT

Bâti

Eau

Voie routière majeure

Limite communale

Limite du Grand Douaisis

Territoire extérieur à l'ensemble paysager « Paysages miniers et industriels »

Actions afférentes

OBJECTIFS DE QUALITÉ PAYSAGÈRE	ACTIONS
• Renouveler les espaces urbanisés sur eux-mêmes. Faire de l’ossature minière la trame de l’urbanisme de demain.	• 2.2. « Mieux qualifier le paysage urbain des cités minières ». • 2.3. « Protéger les cavaliers et poursuivre leur aménagement ». • 2.6. « Ouvrir des « fenêtres » sur l’héritage minier le long de certaines routes ».
• Faire de l’héritage de l’activité minière des emblèmes du paysage.	• 2.1. « Accentuer la singularité de chaque terril pour valoriser la chaîne des terrils ». • 2.4. « Mieux qualifier les abords, les entrées et les limites des terrils ». • 2.6. « Ouvrir des « fenêtres » sur l’héritage minier le long de certaines routes ».
• Faire de l’héritage de l’activité minière des lieux de vie.	• 2.1. « Accentuer la singularité de chaque terril pour valoriser la chaîne des terrils ». • 2.2. « Mieux qualifier le paysage urbain des cités minières ». • 2.3. « Protéger les cavaliers et poursuivre leur aménagement ».
• Considérer les paysages agricoles comme parties intégrantes du bassin minier.	
• Reconquérir les terres polluées.	• 2.5. « Reconquérir les friches ».
• Préserver les vues.	• 2.6. « Ouvrir des « fenêtres » sur l’héritage minier le long de certaines routes ».

En vert: actions prioritaires

2.1. « ACCENTUER LA SINGULARITÉ DE CHAQUE TERRIL POUR VALORISER LA CHAÎNE DES TERRILS »

1. CONSTAT	• Aujourd’hui: de réelles différences de taille et de forme (cônique, tabulaire, etc.). • Cependant, les terrils tendent à se ressembler sous l’action de la néo-naturation, entreprise il y a quelques années.	5. ORDONNANCE- MENT DES TÂCHES	1. Faire un diagnostic (synthétiser les études et projets déjà menés). 2. Réaliser un schéma, une stratégie d’ensemble en affectant, pour chacun des terrils, un paysage et des usages, selon sa configuration actuelle, sa localisation, ses usages existants et ses usages potentiels. Ne pas omettre l’enjeu de l’accessibilité et de l’accueil des populations. 2 bis. Prioriser les projets à mener. 3. Réaliser un projet opérationnel pour chacun des terrils. Maîtrise d’œuvre variable selon le projet, mais intégrant <i>a minima</i> un paysagiste. 4. Réaliser un Plan de gestion pour chaque terril.
2. ENJEUX	• La différenciation des terrils, de leur forme, de leur occupation de sol et de leurs usages. • le maintien de l’unité paysagère de la chaîne des terrils • La préservation de la forme historique des terrils.	6. OBSTACLE ET DIFFICULTÉS	• Forte pression des habitants. Part importante de concertation. • Conciliation des usages et des enjeux environnementaux. équilibre entre préservation de la forme patrimoniale de chaque terril et transformation paysagère. • Coût de chaque projet (maîtrise d’oeuvre + travaux). • Multiplicité des acteurs (certains terrils à cheval sur deux territoires communaux).
3. OBJECTIFS	Accentuer la singularité de chaque terril, tout en pré-servant l’unité paysagère de la chaîne des terrils du Nord. • Ne pas dupliquer les identités. • S’appuyer sur les usages existant, les habitants, etc. • Toutes études menées par la Mission Bassin minier. • Plan de paysage du Grand Douaisis, diagnostic et objectifs de qualité paysagère.	7. PORTEURS DE PROJET	Propriétaires gestionnaires: Département du Nord, communes et quelques propriétaires privés.
4. LOCALISATION	Communes: Anhiers, Auberchicourt, Auby, Dechy, Flines-lès-Râches, Hornaing, Lallaing, Marchiennes, Rieulay-Pecquencourt, Roost-Warendin, Somain, Sin-le-Noble.		

8. PARTENAIRES
ET ACTEURS À
MOBILISER

- Département du Nord,
- MBM,
- Propriétaires gestionnaires,
- CPIE,
- Communes,
- Services de l'État: inspection des sites,
- PNR Scarpe-Escaut.

9. SOURCES
DE FINANCEMENT

- FEDER (fonds européen).
- PRADET (fonds régional).
- Département du Nord (dispositif « villes et bourgs »).

10. DÉLAI
DE RÉALISATION

- Moyen à long terme.

11. INDICATEURS
D'ÉVALUATION

- Fréquentation des terrils par les habitants et les visiteurs extérieurs.
- Capacité par les habitants et les visiteurs extérieurs à nommer, décrire et localiser les terrils.

12. OUTILS ET
OUVRAGES.
RÉFÉRENCES

- Déjà fait (ou en cours): le terril des Argales, ayant fait l'objet d'un vaste aménagement de paysage recevant des usages variés: base de loisirs, élevage de chèvres, pédagogie, location de vélos, etc.
- Fort potentiel: le terril de Germinies, qui pourrait être dédié au développement durable (lagunage, biodiversité) et pourrait admettre des usages doux (sport, promenade, sorties scolaires, etc.).



¹ Lagunage dans le terril de Germinies, terril aujourd'hui interdit au public. Photographie. 2017. Source: Toporama paysagistes.

2.2. « MIEUX QUALIFIER LE PAYSAGE URBAIN DES CITÉS MINIÈRES »

1. CONSTAT

- Réhabilitation, depuis plusieurs années, de nombreuses maisons de cités minières
- Cependant, le paysage urbain de ces cités, et notamment leur espace public, ne font pas l'objet de projets ambitieux. Trop souvent, ils constituent un objectif secondaire de la requalification, prenant la forme d'une simple mise au propre ou d'un meilleur fonctionnement.

2. ENJEUX

- la qualité du paysage urbain, la valorisation des cités, héritage reconnu de l'activité minière,
- le confort et l'aménité des espaces publics,
- l'attractivité des cités.



¹ La cité moderne du Bois Duriez à Lallaing. Requalification récente de la cité. Espaces publics sommaires.

3. OBJECTIFS

- Considérer le paysage urbain, et l'espace public en particulier, comme un enjeu urbain majeur, et non comme un simple espace d'accompagnement.

4. LOCALISATION

- Quasiment toutes les communes de l'ensemble « paysages miniers et industriels ».

5. ORDONNANCEMENT DES TÂCHES

1. Faire le bilan des projets déjà menés,
2. Identifier les cités à enjeux : celles dont les espaces publics sont très dégradés ou patrimoniaux. Réaliser un schéma directeur en partant des priorités d'actions à mener établies par l'ERBM.
3. Mener les projets opérationnels en recourant à une maîtrise d'œuvre. Pré-requis : équipe pluridisciplinaire (architecte, paysagiste, etc. et non seulement un BET VRD). Démarches intégrées.
4. Nécessité de réaliser des référentiels, dans le cadre de l'ERBM, pour diffuser les bonnes pratiques, notamment auprès des bailleurs.

6. OBSTACLE ET DIFFICULTÉS

- Ne pas omettre les cités hors ERBM.
- Ingénierie financière complexe.
- Manque de culture de ce type de projet chez les bailleurs.
- Intervention en cité occupée.
- Problème de mobilisation des partenaires qui suivent les projets.

7. PORTEURS
DE PROJET

- Bailleurs,
- Communes,
- Douaisis agglo et CCCO,
- Propriétaires privés.

8. PARTENAIRES
ET ACTEURS À
MOBILISER

- ERBM,
- Bailleurs,
- Collectivités,
- sur espace public: FNADT.

9. SOURCES
DE FINANCEMENT

MBM, bailleurs, communes, Douaisis agglo et CCCO, ERBM, DIRBM, Région Hauts-de-France, Département du Nord, services de l'État, CAUE 59...

10. DÉLAI
DE RÉALISATION

De 5 à 10 ans.

11. INDICATEURS
D'ÉVALUATION

- Surface d'espaces publics requalifiés.
- Rapport prix / surface d'espace public requalifié.

12. OUTILS ET
OUVRAGES.
RÉFÉRENCES

Ouvrages :
• Études Mission bassin minier.
Références :
• Cité Bruno à Dourges.
• Cités minières Lemay et Sainte-Marie à Pecquencourt.



¹ La cité minière Lemay à Pecquencourt. Rénovation et requalification récente des espaces publics.



3. Douai et son agglomération

OBJECTIFS DE QUALITÉ PAYSAGÈRE ET ACTIONS AFFÉRENTES

Objectifs de qualité paysagère

- QUALIFIER LES PAYSAGES DES FRANGES URBAINES.

- En assurant une transition agro-urbaine entre la ville et les espaces agricoles.
 - En faisant des architectures monumentales des repères dans le paysage (usine chimique d'Auby, centre hospitalier, beffroi de Douai, collégiale, éoliennes).
 - En qualifiant les zones économiques périphériques et les échangeurs routiers.
- RENFORCER L'ATTRACTIVITÉ DES ZONES D'ACTIVITÉS ET DE COMMERCE EN EN FAISANT DES LIEUX PLURIELS.

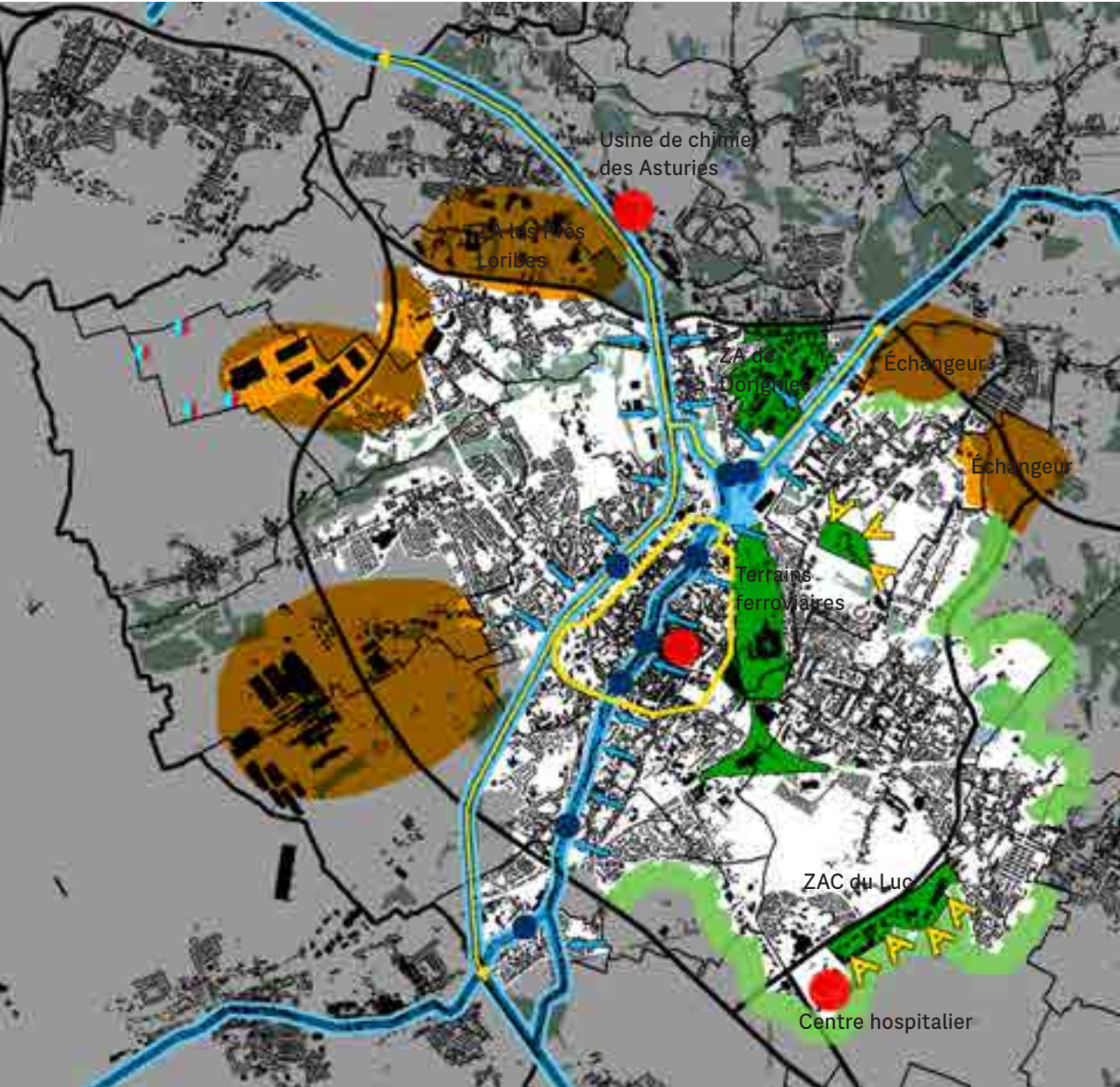
- En en faisant des oasis de nature.
 - En faisant de leurs espaces publics des espaces partagés avec des populations venues de l'extérieur.
 - En les rendant habitables (mélange des fonctions et des usages).
 - En requalifiant leurs franges.
 - En améliorant la qualité architecturale.
 - En dégageant des ouvertures visuelles vers les paysages.
- A

TOURNER L'AGGLOMÉRATION DOUAISIENNE VERS SES VOIES D'EAU.

- En faisant des voies d'eau un lien entre la ville-centre, l'agglomération et le Douaisis.
 - En ré-installant de la navigation de voyageurs.
 - En requalifiant les quais et les berges de la Scarpe et du canal de dérivation.
 - En développant les activités de loisirs et de tourisme.
 - En valorisant le patrimoine fluvial (ponts, écluses, etc.).
- QUALIFIER L'ESPACE PUBLIC POUR QUALIFIER LE PAYSAGE URBAIN.

- En dépolluant les friches polluées de centre-ville.
 - En optant pour des revêtements et mobiliers nobles et pérennes.
 - En développant une charte d'aménagement des espaces publics.
 - En recourant à l'« homme de l'art » dans tout projet d'urbanisme, d'architecture, de paysage ou d'espace public.
- RENFORCER LA LIAISON ENTRE DOUAI INTRA-MUROS ET L'AGGLOMÉRATION DOUAISIENNE.

- En assurant des continuités d'aménagement entre Douai intra-muros et son agglomération (le long des voies d'eau, ferrées et routières).
 - En renforçant le rôle d'interface du boulevard périphérique de Douai intra-muros.



- EXISTANT
- Éolienne
- Voie routière majeure
- Limite communale
- Limite du Grand Douaisis
- Espace végétalisé (bois, espace agricole, jardin, etc.)
- Territoire extérieur à l'ensemble paysager «Douai et agglomération douaisienne»

Actions afférentes

OBJECTIFS DE QUALITÉ PAYSAGÈRE	ACTIONS
• Qualifier les paysages des franges urbaines.	• 3.1. « Requalifier l'entrée sud-est de Douai pour en faire une référence ». • 3.5. « Créer une transition agro-urbaine entre les espaces urbains et les espaces agricoles ». • 3.6. « Favoriser le retour de la nature en milieu urbain habité, y compris dans les tissus d'activité en périphérie de la ville ».
• Renforcer l'attractivité des zones d'activités et de commerce en en faisant des lieux pluriels.	• 3.6. « Favoriser le retour de la nature en milieu urbain habité, y compris dans les tissus d'activité en périphérie de la ville ». • 3.7. « Valoriser les friches industrielles comme lieu de nature ».
• Tourner l'agglomération douaisienne vers ses voies d'eau.	• 3.2. « Faire vivre les voies d'eau pour mieux assurer le lien entre Douai intra-muros et son agglomération ». • 3.4. « Mieux valoriser le patrimoine de Douai pour promouvoir le tourisme ».
• Qualifier l'espace public pour qualifier le paysage urbain.	• 3.3. « Requalifier le boulevard de Liège et ses abords pour améliorer la relation entre le nouveau quartier de la gare et Douai intra-muros ».
• Renforcer la liaison entre Douai intra-muros et l'agglomération douaisienne.	• 3.3. « Requalifier le boulevard de Liège et ses abords pour améliorer la relation entre le nouveau quartier de la gare et Douai intra-muros ».

En vert: actions prioritaires

3.1. « REQUALIFIER L'ENTRÉE SUD DE DOUAI POUR EN FAIRE UNE RÉFÉRENCE »

1. CONSTAT

- L'entrée routière sud de Douai est l'une des plus fréquentée de l'agglomération.
- La construction récente de l'hôpital n'a pas suffi à requalifier le paysage urbain. De nombreuses constructions commerciales et des espaces publics à caractère routier déqualifient le paysage urbain.

2. ENJEUX

- Enjeu abordé dans le projet de territoire.
- La rentabilité économique du maraîchage.
- La qualité du paysage urbain, l'effet de signal d'entrée dans la ville.
- La diversité des modes de mobilités.
- Le confort et l'aménité des espaces publics.

3. OBJECTIFS

- Investir les délaissés en les verdissant de façon temporaire, dans l'attente de projets pérennes.
- Requalifier l'espace public, et notamment la D643.
- Accroître la mixité des fonctions (activité, logement, agriculture) et des mobilités (motorisée / douce / piétonne).
- Valoriser l'architecture de l'hôpital en focalisant les regards sur ce dernier. Qualifier les abords.

4. LOCALISATION

5. ORDONNANCEMENT DES TÂCHES

1. Établir un schéma directeur distinguant:
- **Les espaces à requalifier:**
 - Espaces à verdir,
 - Vues à dégager ou à protéger,
 - Démolitions éventuelles / réhabilitations d'édifices / affichages à supprimer et réorganiser.
 - **Les projets opérationnels:**
 - Requalification de l'espace public, notamment de la RD 643,
 - Verdissement,
 - **Les zones à préserver de l'urbanisation (PLU).**
2. Mettre en œuvre le schéma directeur.
3. Instaurer une gouvernance propre à chaque entrée dans l'agglomération douaisienne, selon les enjeux rencontrés.

6. OBSTACLE ET DIFFICULTÉS

- Manque de maîtrise du foncier.
- Importance des surfaces, donc des coûts.
- Multiplicité des acteurs.

7. PORTEURS DE PROJET

- Douaisis agglo ou SM du SCoT Grand Douaisis.
- Villes de Férin, Dechy, Sin-le-Noble.

8. PARTENAIRES ET ACTEURS À MOBILISER

- Technique: SM SCoT, État, communes, EPCI, Département du Nord, CAUE 59, gestionnaire de l'hôpital.
- Financier: EPCI, communes, Département du Nord.

9. SOURCES
DE FINANCEMENT

10. DÉLAI
DE RÉALISATION

11. INDICATEURS
D'ÉVALUATION

- Département du Nord.
 - Douaisis agglo.
 - Communes.
-
- 3-10 ans.
-
- Surfaces requalifiées.
 - Surfaces ayant fait l'objet d'un verdissement.
 - Affichages supprimés ou déplacés.
 - Édifices démolis ou requalifiés.



¹ Paysage banal de l'entrée sud de l'agglomération douaisienne.
² Monumentalité du centre hospitalier sud.

3.2. « FAIRE VIVRE LES VOIES D’EAU POUR MIEUX ASSURER LE LIEN ENTRE DOUAI INTRA-MUROS ET SON AGGLOMÉRATION »

1. CONSTAT

- Aménagements pontuels des voies d’eau, notamment dans le centre de Douai.
- Peu de circulation piétonne, cycliste et automobie le long des voies d’eau entre Douai et son agglomération.
- Potentiel paysager très fort.

2. ENJEUX

- La relation Douai centre / agglomération, les relations transversales aux voies d’eau.
- La qualité paysagère et environnementale des voies d’eau (Scarpe + canal de dérivation).
- Le développement des mobilités douces.

3. OBJECTIFS

- Améliorer les relations transversales à la Scarpe.
- Améliorer les relations longitudinales : réaliser une « rivière-vélo ».
- Développer des « points d’accroche » entre la voie d’eau et les territoires qui la bordent. Requalifier les berges
- Améliorer la biodiversité des berges.
- Tourner la ville vers les voies d’eau, faire des voies d’eau une centralité et non une frontière. Améliorer la qualité architecturale des édifices qui bordent les voies d’eau.

4. LOCALISATION

- Communes : Douai, Courchelettes, Flers-en-Escrebieux, Lambres-lez-Douai, Râches.

5. ORDONNANCE-
MENT DES TÂCHES

- Établir un schéma des espaces publics à (ré)aménager.
- Mener les projets opérationnels. Envisager des pontons flottants, notamment en ville.
- Si besoin, réviser le PLU pour encourager des opérations immobilières en bordure de voie d’eau, tournées vers les voies d’eau. Exemple : confluence de la Scarpe et du canal de dérivation.

- Multiplicité des acteurs.
- Surfaces et linéaires à aménager.
- Coût.
- Partage de l’espace entre les divers usages.
- La maîtrise du foncier.

6. OBSTACLES
ET DIFFICULTÉS

- Douaisis agglo.
- Communes (Douai, Courchelettes, Flers-en-Escrebieux, Lambres-lez-Douai, Râches).

7. PORTEURS
DE PROJET

- Douaisis agglo.
- VNF,
- Offices du tourisme,
- EPF,
- SMTD,
- CAUE 59,
- Propriétaires riverains (particuliers, promoteurs immobiliers et bailleurs sociaux).

8. PARTENAIRES ET ACTEURS À MOBILISER	• Propriétaires riverains (particuliers, promoteurs immobiliers et bailleurs sociaux).
9. SOURCES DE FINANCEMENT	• Douaisis aggro et communes. • Département du Nord. • Région Hauts-de-France. • Union européenne.
10. DÉLAI DE RÉALISATION	• 0-10 ans
11. INDICATEURS D’ÉVALUATION	• Surface requalifiée. • Nombre de piétons et cyclistes circulant sur les berges. • Nombre d’opérations immobilières en bordure de voie d’eau, et tournées vers celles-ci.
12. OUTILS ET OUVRAGES. RÉFÉRENCES	• Aménagements au pied du palais de justice de Douai. • Passerelle à Auby. • Carrefour des quatre voies d’eau. • Secteur Vauban.

3.3. « REQUALIFIER LE BOULEVARD DE LIÈGE ET SES ABORDS POUR AMÉLIORER LA RELATION ENTRE LE NOUVEAU QUARTIER DE LA GARE ET DOUAI INTRA-MUROS »

1. CONSTAT

- Le syndicat mixte du Grand Douaisis a lancé un vaste projet d’urbanisation d’une partie du faisceau ferré de la gare de Douai.
- Le boulevard de Liège, nom donné à une section du boulevard d’enceinte du centre-ville de Douai, présente un aménagement ne permettant pas de relations transversales fluides entre le futur quartier et la Douai-centre.

2. ENJEUX

- Les relations transversales entre le nouveau quartier et Douai-centre.
- L’attractivité du nouveau quartier.
- Le paysage urbain de Douai.

3. OBJECTIFS

- Anticiper la nécessité pour les populations du futur quartier de rejoindre Douai-centre aisément; atténuer la frontière entre Douai-centre et Douai agglomération.
- Requalifier le boulevard de Liège, améliorer son paysage urbain en préservant la continuité de la ceinture végétale du boulevard périphérique de Douai.

4. LOCALISATION

- Communes : Douai, Waziers.

5. ACTIONS

- Établir un schéma urbain dont les deux finalités majeures seront de faciliter la relation nouveau quartier / Douai et la requalification du boulevard de Liège.
- Engager un projet opérationnel. Groupement de maîtrise d’œuvre pluridisciplinaire.

6. OBSTACLES ET DIFFICULTÉS

- Coût.
- Difficulté technique : voies ferrées à traverser.
- Multiplicité des acteurs : Douai agglo, Ville de Douai, Ville de Waziers, SNCF, etc.

7. PORTEURS DE PROJET

- Ville de Douai, Ville de Waziers.
- Douai agglo.

8. PARTENAIRES ET ACTEURS À MOBILISER

- SM du Grand Douaisis
- Département du Nord.

9. DÉLAI DE RÉALISATION

- Moyen à long terme.

10. INDICATEURS D’ÉVALUATION

- Nombre de relations transversales réalisées.
- Surface requalifiée.



4. Ostrevent

OBJECTIFS DE QUALITÉ PAYSAGÈRE ET ACTIONS AFFÉRENTES

Objectifs de qualité paysagère

FAIRE DU PAYSAGE LE BIEN COMMUN DE TOUS LES USAGERS DE LA SENSÉE.

- En multipliant les accès à l’eau ouverts à tous.
- En multipliant les points de vue sur l’eau.
- En assurant la continuité des itinéraires.
- En mixant les usages et les usagers.



FAIRE DE L’ARRIVÉE DU CANAL SEINE - NORD EUROPE L’OCCASION DE (RE)PENSER LE PAYSAGE DU CANAL DE LA SENSÉE.

- En autorisant la surélévation des ponts tout en préservant l’architecture de ceux qui apparaît de valeur et / ou patrimoniale.
- En veillant à ce que le niveau d’eau des étangs ne change pas.
- En repensant les berges et les chemins de halage.



RENFORCER LES COURTILS DES VILLAGES DU PLATEAU.

- En protégeant les courtils existants.
- En développant les centres plutôt que les périphéries.
- En intégrant la création de courtils dans tout projet urbain de périphérie.



VEILLER À UN DÉVELOPPEMENT MODÉRÉ ET SANS BRUTALITÉ DE L’ÉOLIEN.

- En refusant toute rupture d’échelle avec les villages.
- En plaçant les éoliennes selon les lignes de force du territoire.
- En intégrant la notion d’« influence paysagère » de l’éolien.

CONJUGUER « NOUVELLES ÉNERGIES » ET PAYSAGE.

- En combinant les enjeux écologiques, économiques et de paysage dans tout projet.
- En veillant à ce que la notion de paysage soit distinguée de celle d’écologie.

PROTÉGER LES BOIS D’ERCHIN COMME LIEU DE NATURE ET DE PATRIMOINE.



- En étoffant et confortant les boisements.
- En communiquant mieux sur les richesses paysagères, patrimoniales et de biodiversité des Monts.

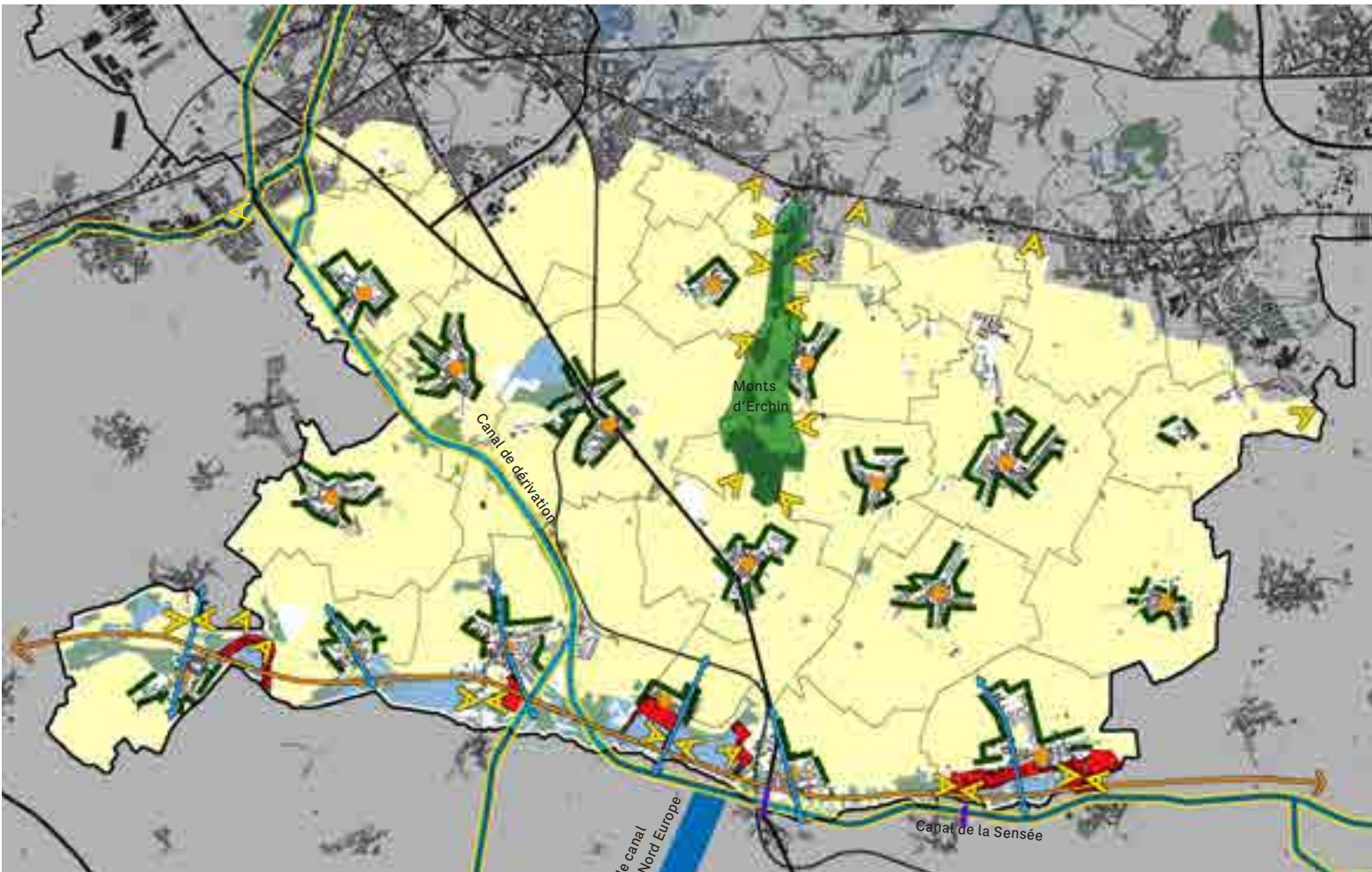
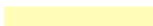
FAIRE DE LA BUTTE UN BELVÉDÈRE SUR LE PAYSAGE.

- En dégagant des vues sur le plateau depuis les itinéraires de découverte.



PRÉSERVER LES TERRES AGRICOLES.

- En soutenant les agriculteurs.
- En favorisant les circuits agricoles courts.



Transition plateau / vallée



Bâti



Boisement existant



Habitat léger de loisirs



(HLL)



Voie routière majeure



Voie ferrée



Territoire extérieur à

l’ensemble paysager

« Ostrevent »



Limite communale



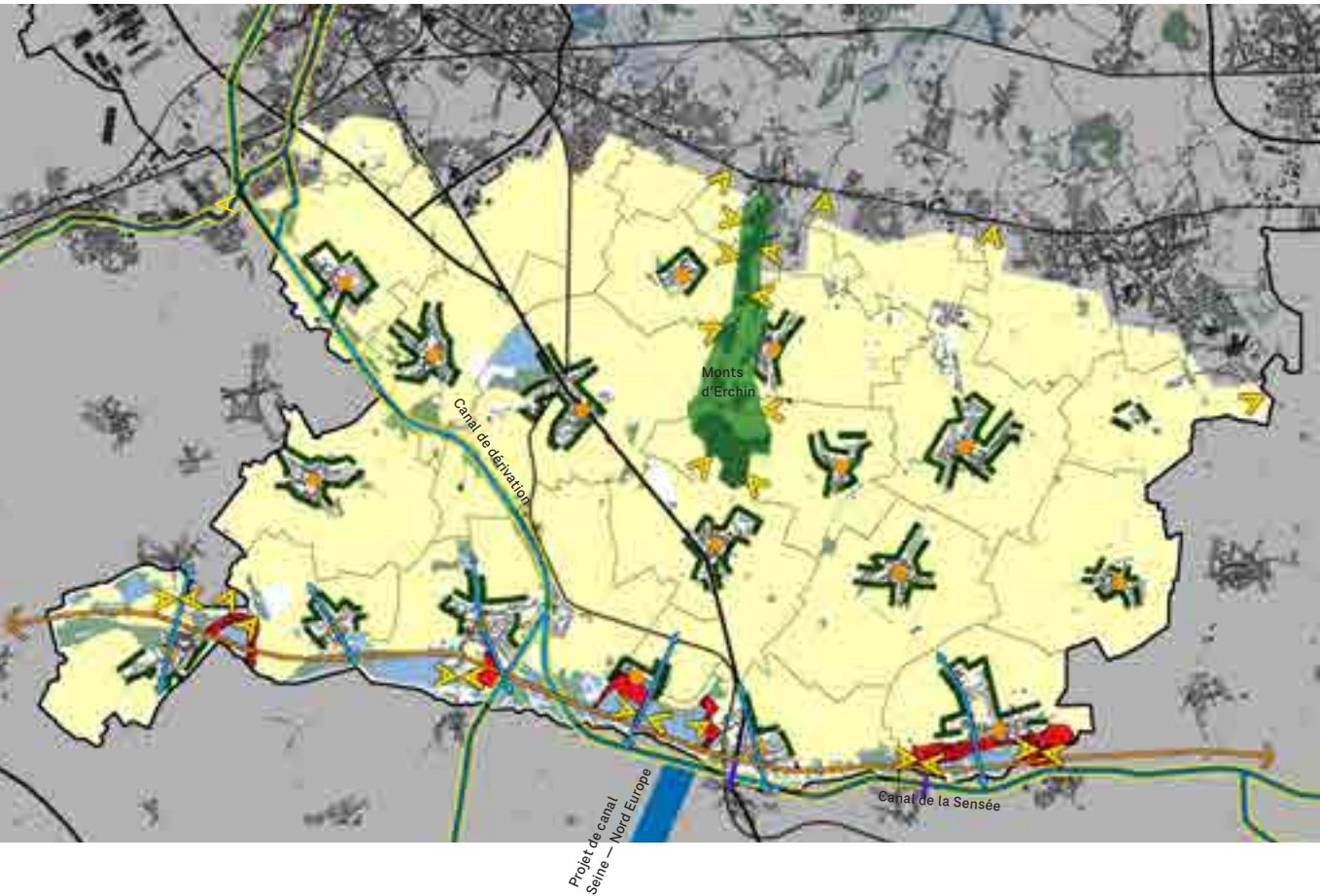
Limite du Grand Douaisis

Actions afférentes

OBJECTIFS DE QUALITÉ PAYSAGÈRE	ACTIONS
• Faire du paysage le bien commun de tous les usagers de la Sensée.	• 4.5. « Mieux accueillir en vallée de la Sensée ». • 4.6. « Améliorer la qualité écologique et paysagère de la vallée et des plans d’eau ».
• Faire de l’arrivée du canal Seine - Nord Europe l’occasion de (re)penser le paysage du canal de la Sensée. • Renforcer les courtils des villages du plateau.	• 4.3. « Faire des chemins ruraux des supports de valorisation des paysages et des supports de la transition paysagère village / plateau ». • 4.4. « Requalifier un espace public majeur par village ».
• Veiller à un développement modéré et sans brutalité de l’éolien.	
• Conjuguer « nouvelles énergies » et paysage.	
• Protéger les bois d’Erchin comme lieu de nature et de patrimoine.	
• Faire de la butte un belvédère sur le paysage.	• 4.1. « Travailler des vues et des belvédères sur le plateau depuis les itinéraires de découverte des Monts d’Erchin.
• Préserver les terres agricoles.	• 4.2. « Diversifier l’activité agricole et intégrer les bâtiments agricoles dans le paysage ».

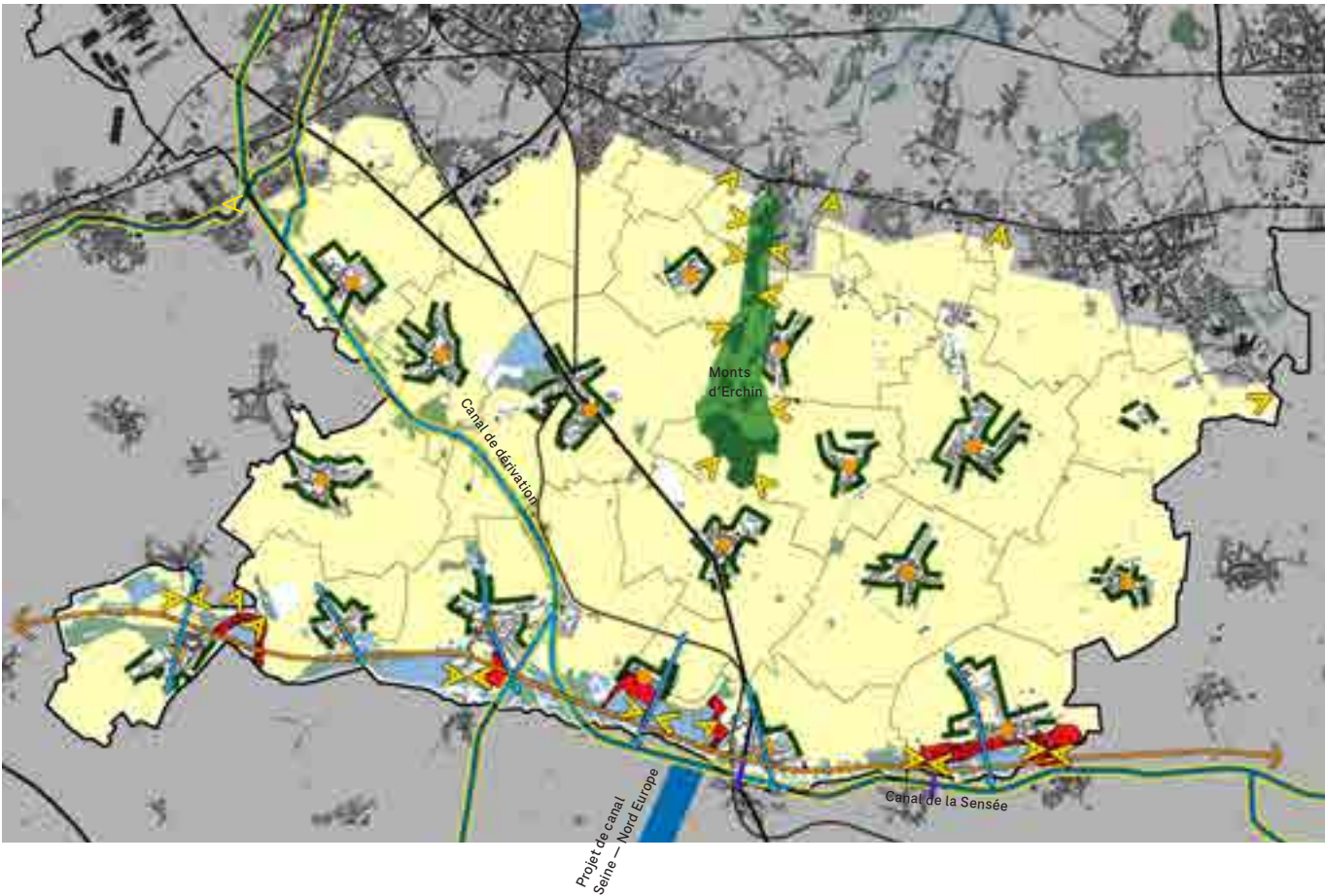
En vert : actions prioritaires

OBJECTIFS DE QUALITÉ PAYSAGÈRE ET ACTIONS AFFÉRENTES



OBJECTIFS DE QUALITÉ PAYSAGÈRE

- Faire du paysage le bien commun de tous les usagers de la Sensée.
- Faire de l'arrivée du canal Seine - Nord Europe l'occasion de (re) penser le paysage du canal de la Sensée.
- Renforcer les courtils des villages du plateau.
- Veiller à un développement modéré et sans brutalité de l'éolien.
- Conjuguer « nouvelles énergies » et paysage.
- Protéger les bois d'Erchin comme lieu de nature et de patrimoine.
- Faire de la butte un belvédère sur le paysage.
- Préserver les terres agricoles.



ACTIONS PRIORITAIRES FAISANT L'OBJET D'UNE FICHE

- Action 4.1. « Travailler des vues et des belvédères sur le plateau depuis les itinéraires de découverte des Monts d'Erchin.
- Action 4.2. « Diversifier l'activité agricole et intégrer les bâtiments agricoles dans le paysage ».
- Action 4.3. « Faire des chemins ruraux des supports de valorisation des paysages et des supports de la transition paysagère village / plateau ».

AUTRES ACTIONS

- Action 4.4. « Requalifier un espace public majeur par village ».
- Action 4.5. « Mieux accueillir en vallée de la Sensée ».
- Action 4.6. « Améliorer la qualité écologique et paysagère de la vallée et des plans d'eau ».

4.1. « TRAVAILLER DES VUES ET DES BELVÉDÈRES SUR LE PLATEAU DEPUIS LES ITINÉRAIRES DE DÉCOUVERTE DES MONTS D’ERCHIN »

1. CONSTAT

- Un espace densément boisé sur le mont d’Erchin offrant peu de vues vers les paysages de l’Ostrevent.
- Le bois de Lewarde comme marqueur paysager dans l’ensemble paysager de l’Ostrevent.

2. ENJEUX

- L’observation des paysages de l’Ostrevent.
- La découverte des paysages depuis les chemins de randonnées.
- Le renforcement du rôle de marqueur paysager du bois de Lewarde.

3. OBJECTIFS

- Offrir des perspectives vers les paysages de l’Ostrevent.
- Mettre en avant les points d’observation du paysage.
- Etoffer le bois de Lewarde pour renforcer son rôle de marqueur paysager.

4. LOCALISATION

- Communes: Bugnicourt, Erchin, Lewarde, Roucourt, Villers-au-Tertre.

5. ORDONNANCE-
MENT DES TÂCHES

1. Identification des points favorables à l’observation des paysages.
2. Plan de gestion des espaces boisés. Multiplication et diversification des essences. Étoffement des boisements de Lewarde.
3. Création des points de vue. avec installation de tables de lecture du paysage
4. Communication sur l’existence des sentiers de

- découverte.
5. Classement dans le PLU pour préserver le bois de Lewarde.
 6. Gouvernance à mettre en place pour se concerter avec les acteurs.

6. OBSTACLES
ET DIFFICULTÉS

- Abattages d’arbres souvent mal perçus par les populations locales.
- Propriétés privées: acquisitions foncières pour les nouvelles plantations

7. PORTEURS
DE PROJET

- Communes.
- CCCO, qui en gère déjà une partie.
- Propriétaires privés.

8. PARTENAIRES
ET ACTEURS À
MOBILISER

- Région Hauts-de-France.

9. DÉLAI
DE RÉALISATION

- Court terme.

10. INDICATEURS
D’ÉVALUATION

- Nombre d’arbres abattus / replantés.
- Nombre de points de vue créés.

4.2. «FAIRE DES CHEMINS RURAUX DES SUPPORTS DE VALORISATION DES PAYSAGES ET DES SUPPORTS DE LA TRANSITION PAYSAGÈRE ENTRE LES VILLAGES ET LE PLATEAU»

1. CONSTAT	• De nombreux chemins ruraux existants. • Des chemins offrant des vues paysagères remarquables.
2. ENJEUX	• La préservation des chemins existants, la création de connexions entre eux. • La découverte des paysages de l'Ostrevent.
3. OBJECTIFS	• Développer le maillage. • Faire découvrir et révéler les qualités paysagères de l'Ostrevent.
4. LOCALISATION	• Toutes communes de l'Ostrevent.
5. ORDONNANCEMENT DES TÂCHES	1. Inventorier et inscrire les chemins existants. 2. Faciliter la traversée du plateau de l'Ostrevent vers les Monts d'Erchin et la vallée de la Sensée. 3. Développer le réseau de chemins dans un double but: - traversée de la plaine vers les monts d'Erchin et la vallée de la Sensée. - réseau au sein des villages. Préserver les voyettes (= petit chemin, généralement de séparation des jardins). 4. Identifier les points de vue remarquables des chemins ruraux et faciliter la lecture du paysage.

6. OUTILS	• PLU. • Installer des tables de lecture du paysage. • Communiquer sur l'existence des sentiers de découverte.
7. OBSTACLES ET DIFFICULTÉS	• Conflits d'usages (chasseurs, promeneurs, agriculteurs, etc.) • Propriétés privées.
8. PORTEURS DE PROJET	• EPCI. • Communes.
9. PARTENAIRES ET ACTEURS À MOBILISER	• Région Hauts-de-France, • Département du Nord. • SMTD ? • Associations d'usagers (randonneurs, vélos, chasseurs...).
10. DÉLAI DE RÉALISATION	• Moyen terme.
11. INDICATEURS D'ÉVALUATION	• Linéaire de chemins ruraux protégés / créés. • Nombre de points de vue créés.

4.3. DIVERSIFIER L'ACTIVITÉ AGRICOLE ET INTÉGRER LES BATIMENTS AGRICOLES DANS LE PAYSAGE

1. CONSTAT

- Des exploitations agricoles omniprésentes dans le paysage mais parfois abandonnées.
- De nouveaux bâtiments agricoles souvent mal intégrés aux paysages.
- Une disparition progressive du maraichage.

2. ENJEUX

- La conservation de l'identité agricole de cette entité paysagère.
- L'intégration des nouveaux batiments dans leur environnement.
- La diversification de l'activité agricole.

3. OBJECTIFS

- Maintenir les exploitations existantes.
- Préserver les qualités paysagères de l'Ostrevent.
- Retrouver une activité agricole variée.

4. LOCALISATION

Toutes communes de l'Ostrevent.

5. ORDONNANCEMENT DES TÂCHES

1. Identifier et réinvestir les bâtiments abandonnés.
2. Interdire l'implation de nouveaux batiments en entrée de ville.
3. Établir une stratégie intercommunale de développement des circuits courts et alternatifs. À cibler autour des villages.

6. OUTILS

- PLU, OAP.
- Charte d'intégration paysagère.
- Signalétique.

7. OBSTACLES ET DIFFICULTÉS

- Coûts.
- Manque de rentabilité de certaines activités agricoles.
- Réticence des propriétaires privés.

8. PORTEURS DE PROJET

- Communes.
- EPCI.
- Propriétaires privés.

9. PARTENAIRES ET ACTEURS À MOBILISER

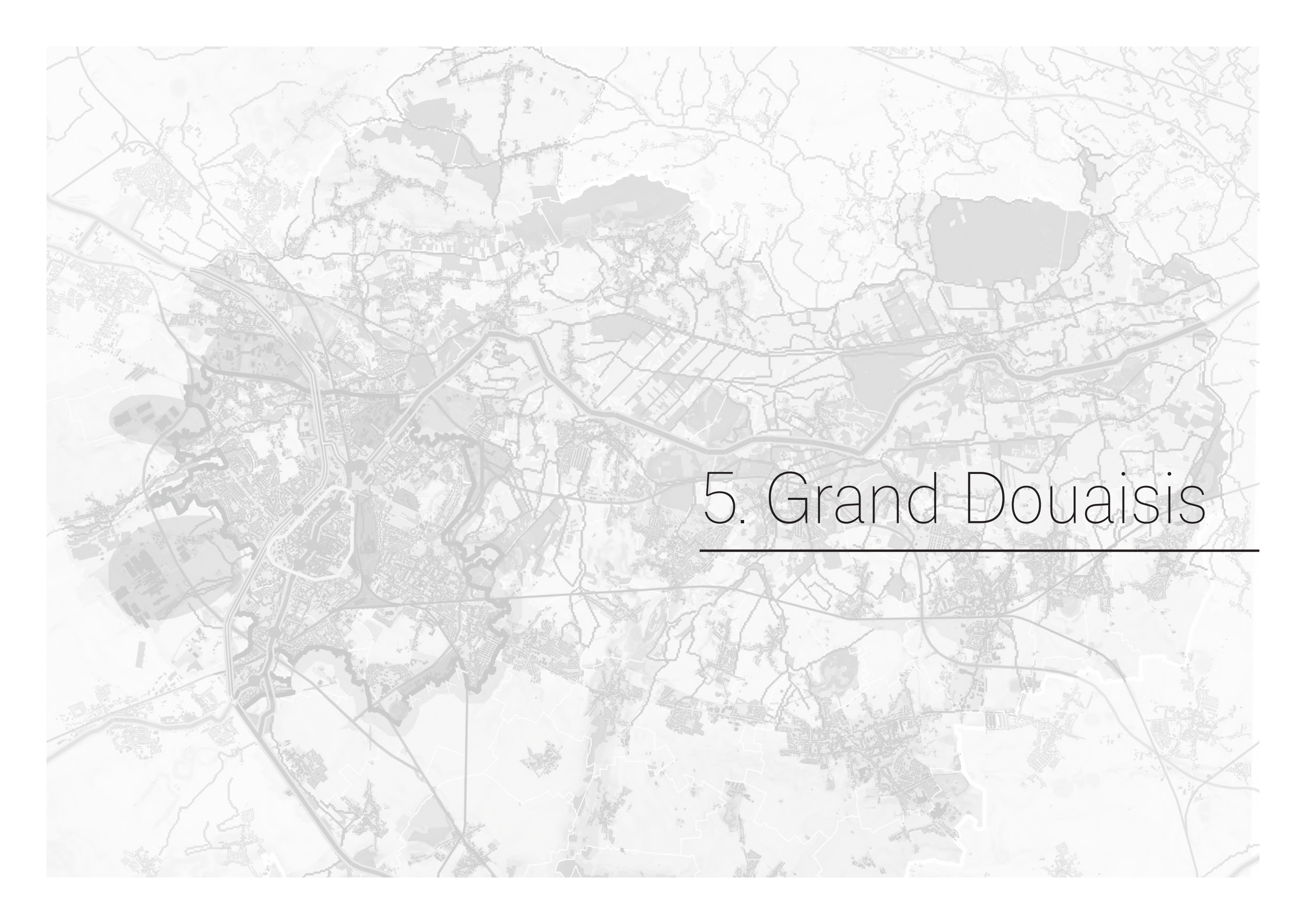
- Chambre d'agriculture.
- Agriculteurs.

10. DÉLAI DE RÉALISATION

- Court à moyen terme.

11. INDICATEURS D'ÉVALUATION

- Nombre d'exploitations agricoles requalifiées.
- Nouveaux bâtiments agricoles bien intégrés.
- Diversité des pratiques agricoles.



5. Grand Douaisis

5.1. «PROMOUVOIR LA RESTAURATION DE L'ARCHITECTURE LOCALE»

1. CONSTAT

- Du patrimoine bâti vieillissant et dégradé.
- Des rénovations qui ne tiennent pas toujours compte de l'harmonie architecture.
- De nouvelles constructions qui ne s'intègrent pas toujours dans leur environnement.

2. ENJEUX

- Conserver une identité architecturale sur le territoire du Grand Douaisis.
- Éviter les opérations qui dénaturent l'architecture locale.
- Mieux intégrer les nouvelles constructions.

3. OBJECTIFS

- Maintenir les éléments représentatifs et de valeur de l'architecture locale.
- Sensibiliser, informer sur les enjeux de la préservation et la mise en valeur de l'architecture locale.
- Proposer un modèle d'architecture moderne qui s'inspire des éléments typiques de l'architecture locale.

4. LOCALISATION

- Toutes communes, notamment les communes rurales.

5. ACTIONS

- Recenser le patrimoine bâti dégradé.
- Éditer un guide des bonnes pratiques en matière de restauration de l'architecture locale.
- Diffuser des modèles d'architecture contemporaine de qualité s'inspirant des caractères de l'architecture locale.

6. OUTILS

- PLU.
- Guide.

7. OBSTACLES ET DIFFICULTÉS

- Manque de capacité financière des propriétaires à mener des opérations de restauration.
- Difficulté d'intervention auprès des propriétaires privés.
- Manque de culture architecturale.

8. PORTEURS DE PROJET

- EPCI.
- Communes.
- Propriétaires privés.
- SM du SCoT Grand Douaisis ?

9. PARTENAIRES ET ACTEURS À MOBILISER

- CAUE 59.
- EPCI.
- PNR SE.

10. DÉLAI DE RÉALISATION

Moyen et long terme

11. INDICATEURS D'ÉVALUATION

- Nombre d'éléments bâtis protégés.
- Nombre d'éléments bâtis restaurés.

5.3. «RÉSORBER L’AFFICHAGE PUBLICITAIRE ILLÉGAL; MAÎTRISER L’IMPACT PAYSAGER DE L’AFFICHAGE PUBLICITAIRE LÉGAL»

1. CONSTAT	• Des dispositifs d’affichage publicitaires omniprésents, en particulier sur les axes traversants du territoire. • Un nombre important de dispositifs illégaux.
2. ENJEUX	• L’amélioration du cadre de vie et de l’attractivité du Grand Douaisis. • L’efficacité de la publicité.
3. OBJECTIFS	• Résorber l’impact visuel de l’affichage publicitaire. • Faire appliquer la réglementation relative à l’affichage publicitaire (réglementation nationale ou locale en cas de RLP).
4. LOCALISATION	• Toutes communes, notamment les communes périurbaines de Douai.
5. ORDONNANCEMENT DES TÂCHES	1. Faire de la pédagogie auprès des afficheurs, dissuader d’afficher lorsque ce n’est pas nécessaire. 2. Créer une charte de qualité des enseignes. Définir un plan de Signalisation d’Information Locale (SIL). mettre en place un RLP. 3. Prévoir des zones d’affichage libre pour limiter l’affichage sauvage. 4. Définir des règles locales adaptées aux spécificités du territoire. 5. Mener régulièrement des opérations de vérification sur le terrain. 6. Informer les associations locales de la réglementation sur l’affichage temporaire. 7. Envoyer des courriers amiables de rappel de la réglementation aux afficheurs.

	8. Dresser les procès-verbaux de constatation de l’infraction. 9. Faire part des retours d’expérience positifs sur les opérations de resorption de l’affichage publicitaire.
6. OUTILS	• Courrier d’information et de sensibilisation à la valeur des paysages du territoire. • Mobilier pour l’affichage libre.
7. OBSTACLES ET DIFFICULTÉS	• Difficulté de retrouver le propriétaire du dispositif (surtout pour l’affichage temporaire). • Baisse des recettes pour les communes appliquant la TLPE.
8. PORTEURS DE PROJET	• Communes. • EPCI. • Préfecture (Procès verbaux).
9. PARTENAIRES ET ACTEURS À MOBILISER	• Technique: PNR SE, DDTM 59, Syndicat mixte du SCoT Grand Douaisis, CAUE 59. • Financeurs: communes, EPCI.
10. DÉLAI DE RÉALISATION	• Court à long terme (délais réglementaires de mise en conformité pouvant être longs). Action à mener sur la durée.
11. INDICATEURS D’ÉVALUATION	• Nombre de dispositifs d’information et de sensibilisation mis en œuvre. • Nombre de zone d’affichage libre installée. • Nombre de RLP réalisé. • Nombre d’affichage publicitaire illégal. • Nombre de PV / an.

5.4. « MENER DES ACTIONS D'ÉDUCATION AUX PAYSAGES DU DOUAISIS AUPRÈS DES SCOLAIRES ET DU GRAND PUBLIC »

1. CONSTAT

- Méconnaissance des caractéristiques paysagères du Grand Douaisis (ensembles paysagers, histoire, etc.) par beaucoup de Douaisiens.

2. LOCALISATION

- Ensemble du Grand Douaisis.

3. ENJEUX

- Le paysage ne peut être apprécié et amélioré qu'à la condition qu'il soit connu et compris par tous. Les actions d'éducation au paysage offrent l'opportunité de renforcer la « conscience paysagère » de tous les acteurs locaux, voire de changer leur regard sur le paysage, et de leur faire prendre conscience de sa valeur.

4. OBJECTIFS ET MESURES À PRENDRE

- Mettre en place une diversité de modes d'éducation et de sensibilisation aux paysages du Douaisis
- Viser tous les publics.

Par exemple :

- Installer, sur certains sites, des panneaux pédagogiques permettant de rendre le paysage intelligible par le public. Le contenu sera didactique et s'adressera à tous les publics. Leur design et leur position seront discrets et n'altèteront pas le paysage.
- Créer des balades à vélo pour ouvrir à la diversité des paysages dans d'autres territoires du Douaisis.
- Mettre en place des RandoCroquis sur les paysages ruraux et pittoresques.
- Organiser des sorties pédagogiques, avec les scolaires ou non, dans des lieux emblématiques (terrils,

- Scarpe, vallée de la Sensée).
- Créer une commission « environnement et paysage » dans le Conseil municipal des enfants.
 - Organiser des visites du paysage avec les agents municipaux.
 - Créer un atelier jardinage (repiquage de fleurs, etc.)
 - Agenda 21. Aborder le thème du paysage.
 - Encourager les écoles à mener des projets pédagogiques de long terme sur le thème du paysage.
 - Développer la communication dans le journal de la ville et les réseaux sociaux.
 - Pérenniser et renforcer toutes les actions existantes : brochures, site internet et réseaux sociaux, etc.

- Sentier pédagogique de la forêt des Monts d'Erchin, panneau du terroir des Argales (panneau « Voyage au cœur de la terre »)
- Maison du terroir, à Rieulay.
- Démarches participatives menées par le CAUE 59 : avec enseignants, enfants, puis avec les parents.

5. GUIDES, OUVRAGES ET RÉFÉRENCES

- Conseil municipal des enfants à Sin-le-Noble et Lambres-lès-Douai.

7. ORDONNANCE-
MENT DES TÂCHES

- 1. Lister les actions déjà menées par tous les acteurs. Les coordonner, les renforcer le cas échéant.
- 2. Vérifier que tous les publics et tous les paysages sont ciblés.
- 3. Dégager de nouvelles actions à mener. Varier les moyens, les cibles, les lieux, les époques de l'année.

8. OBSTACLES
ET DIFFICULTÉS

- Saturation en affichage de certains lieux touristiques (entrées de terrils, vallée de la Sensée, etc.).
- Sentiment de cacophonie causé par la multiplication des messages.

9. PORTEURS
DE PROJET

- Office du tourisme,
- Communes,
- CAD et CCCO,
- CAUE 59,
- PNR Scarpe-Escaut,
- Département du Nord.

11. SOURCES
DE FINANCEMENT

Fonds communaux.

12. DÉLAI
DE RÉALISATION

Délai de réalisation très court. Action à mener sur la durée.

13. PARTENAIRES
ET ACTEURS À
MOBILISER

- Associations locales,
- Office du tourisme.

14. INDICATEURS
D'ÉVALUATION

- Nombre de parutions et de publications.
- Nombre de personnes touchées.



¹ Terril des Argales. 2018. panneau « Voyage au cœur de la terre ».

² Entrée de la forêt des Monts d'Erchin.

5.5. « FAIRE PARTICIPER AU PAYSAGE DU DOUAISIS LES INFRASTRUC-
TURES DE PRODUCTION ET DE TRANSPORT D'ÉNERGIE »

1. CONSTAT	• Changement climatique en cours. • Manque de production d'énergie renouvelables et de récupération sur le territoire au regard du potentiel mobilisable. • Impact de ces infrastructures plus ou moins fort sur les paysages du territoire.	
2. ENJEUX	• Adaptation du territoire au changement climatique. • Essor des infrastructures de production et de transport d'énergie renouvelables. • Réduction de l'impact paysager des infrastructures de production et de transport de l'énergie. • protection de l'environnement (avifaune, eau, etc.). • Diminution de la consommation d'énergie (isolation des bâtiments, éclairage, notamment sur les édifices communaux.)	
3. OBJECTIFS	• Développer les infrastructures de production et de transport. • Encadrer l'implantation de ces infrastructures. • réduire l'impact de ces infrastructures sur les paysages. Produire de nouveaux paysages grâce à ces infrastructures.	
4. LOCALISATION	Toutes communes. Notamment celles dont le territoire est compris, en totalité ou en partie, dans une « zone favorable » à l'éolien du SRE.	
5. ACTIONS	• Inciter au développement des ENRR dans les documents d'urbanisme.	
		• Instaurer des règles dans les documents d'urbanisme en matière d'implantation et de localisation. • Délimiter des secteurs favorables à leur implantation, selon des critères de paysage. • Sensibiliser les populations en amont des projets pour améliorer l'acceptabilité des dispositifs de production d'énergie et éviter les conflits. • Favoriser l'implantation des infrastructures de production ayant un faible impact sur les paysages (géothermie). • Intégrer des attentes en termes d'insertion paysagère. • Développer l'innovation dans la conception des infrastructures EnRR qui tiennent compte des caractéristiques paysagères.
		• SCoT, PLU. • Schéma éolien intercommunal. • Opérations de communication, visites de sites.
		• Prise en compte des enjeux environnementaux (eau, biodiversité...). • Rejet des populations face aux ENR « oui, mais pas chez moi ». • Craintes des nuisances (bruit, odeurs, trafic poids-lourds, ondes sous-solennes...). • Dénaturation du patrimoine architectural et des paysages traditionnels.

8. PORTEURS
DE PROJET

- SCoT Grand Douaisis.
- Communes.
- EPCI.
- Opérateurs d'éoliennes.

9. PARTENAIRES
ET ACTEURS À
MOBILISER

- Syndicat mixte du SCoT grand Douaisis
- CAUE 59
- ADEME
- Investisseurs privés.

10. DÉLAI
DE RÉALISATION

- Moyen à long terme bien qu'il y ait urgence à agir.

11. INDICATEURS
D'ÉVALUATION

- Nombre d'installation de production ENR implantées.
- Réalisation de documents de planification des éner-gies dans le territoire.



III. Annexes

ACRONYMES

ABF: Architecte des bâtiments de France
AU (zone): Zone à urbaniser (PLUi)
CAUE 59: Conseil en architecture, urbanisme et environnement du Nord
CCCO: Communauté d’agglomération de Cœur d’Ostrevent
CD 59: Conseil départemental du Nord
CEN: Conservatoire d’espaces naturels
CERDD: Centre ressource du développement durable
DA: Douaisis aggro
DDTM 59: Direction départementale des territoires du Nord
DRAC: Direction régionale des affaires culturelles (Hauts-de-France)
DREAL: Direction régionale de l’environnement, de l’aménagement et du logement (Hauts-de-France)
DUP: Déclaration d’utilité publique
EPF: Établissement public foncier
ENS: Espace naturel sensible
ERBM : Engagement pour le renouveau du bassin minier.
FEDER: Fond européen de développement régional.
GEMAPI: Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations.
GR: Grande randonnée (chemin de)
HLL: habitat léger de loisirs
IGN: Institut géographique national
ISMH: Inventaire supplémentaire des monuments historiques
LEADER: Liaison entre les actions de développement de l’économie rurale (programme européen)
MBM: Mission bassin minier
MEDDE: Ministère de l’écologie, du développement durable et de l’énergie
MH: Monument historique (classé ou inscrit)
NPDC: Nord-Pas-de-Calais (nouvellement Hauts-de-France)
OT: Office du tourisme
PADD: Plan d’aménagement et de développement durable

PDA: Périmètre délimité des abords (autour d’un monument historique classé ou inscrit)
PDU: Plan de déplacements urbains
PLD: Plan local des déplacements
PLH: Programme local de l’habitat
PLU: Plan local d’urbanisme
PLUi: Plan local d’urbanisme intercommunal
PNR SE: Parc naturel régional Scarpe-Escaut
POS: Plan d’occupation des sols
PP: Périmètre de protection (autour d’un monument historique classé ou inscrit)
PVAP: Plan de valorisation de l’architecture et du patrimoine
RD: Route départementale
RGP: Registre parcellaire graphique
RLP: Règlement local de publicité
RN: Route nationale
SAFER: Société d’aménagement foncier et d’établissement rural
SAGE: Schéma d’aménagement et de gestion des eaux
SCoT: Schéma de cohérence territoriale
SIG: Système d’information géographique
SM: Syndicat mixte
SNCF: Société nationale des chemins de fer français
SNE: Seine Nord-Europe (canal)
SPR: Site patrimonial remarquable
SRCAE: Schéma régional du climat, de l’air et de l’énergie
SRCE: Schéma régional de cohérence écologique
UDAP 59: Unité départementale de l’architecture et du patrimoine du Nord.
THT: Très haute tension (électrique)
UNESCO: (The united nations educational, scientific and cultural organization) Organisation des Nations unies pour l’éducation, la science et la culture
ZICO: Zone importante pour la conservation des oiseaux
ZNIEFF 1/2: Zone naturelle d’intérêt écologique, faunistique et floristique de type 1 ou 2

